

RAPPORT ANNUEL 2019 2020



Ordre des
AGRONOMES
du Québec

**Le savoir
pour nourrir
le monde**

Montréal, le 16 novembre 2020

Dre Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Montréal (Québec) G1R 5Z3

Objet : ERRATUM – Rapport annuel 2019-2020 de l'Ordre des agronomes du Québec

Madame la Présidente,

Par la présente, nous vous informons que des coquilles se sont malencontreusement glissées dans le rapport annuel 2019-2020 de l'Ordre des agronomes du Québec.

Afin de clarifier la situation, nous vous invitons à prendre connaissance des corrections du rapport annuel suivantes :

✓ Ressources humaines – Page 19 du rapport annuel :

Nous devrions retrouver, dans la liste des employés de la permanence de l'Ordre, l'indication suivante :

Me Marina Vachon, conseillère juridique et secrétaire du conseil de discipline de l'Ordre depuis le 9 décembre 2019.

✓ Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle – Page 49 du rapport annuel :

Exercice en société

Une erreur s'est glissée quant au nombre de membres exerçant en société par actions. En effet le paragraphe devrait se lire comme suit :

Au 31 mars 2020, 57 agronomes exercent en société par actions et aucun agronome dans une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N. C.R.L.). Ces entreprises détiennent une assurance d'un million par sinistre pour un maximum de quatre millions par année financière.

En effet, l'Ordre compte 57 agronomes exerçant en société par action, et non 40 agronomes comme indiqué dans le rapport annuel.

✓ **Activités relatives à l'inspection professionnelle – Page 55 du rapport annuel :**

Dans le tableau intitulé *Recommandations de l'année 2019-2020 du comité d'inspection professionnelle au CA d'obliger un membre à compléter avec succès*, nous devrions retrouver, dans la colonne totale, deux (2) recommandations de compléter avec succès un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles.

De plus, nous vous informons que les corrections mentionnées plus haut ont été apportées à la version électronique de notre rapport annuel 2019-2020 se retrouvant sur le site internet de l'Ordre.

Toutefois, nous tenons à nous excuser pour ces désagréments. Pour toute question, nous vous invitons à nous contacter.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Duval agr.'.

Michel Duval, agronome

MD/kb

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020.

Veuillez noter que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec - 2020

Tirage:

150 exemplaires

Reproduction autorisée
avec mention de la source.

Cette publication a été réalisée
par le personnel de l'Ordre
des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition:

Louise Richard

Coordination:

Laurence Therrien

Révision:

Nathalie Thériault

Conception et

réalisation graphique:

Communications Isabo

Dépôt légal - 2020

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-922380-36-1
ISSN 1481-1820





RAISON D'ÊTRE:

protection du public

La raison d'être de l'Ordre des agronomes du Québec est de protéger le public en matière d'exercice de la profession d'agronome, tel que défini par la Loi sur les agronomes et conformément au *Code des professions du Québec*. À cette fin, l'Ordre appuie ses membres dans le développement de leurs compétences et vérifie leur professionnalisme.

MISSION:

compétence des agronomes

L'Ordre des agronomes du Québec encadre et soutient ses membres dans leur pratique et favorise le rayonnement de la profession. Engagés à adopter les meilleures pratiques, les membres contribuent au bien-être de la population et à la pérennité du patrimoine agricole et agroalimentaire. La finalité est d'obtenir, de façon efficiente, des produits sains, fiables et utiles pour la société.

VISION:

rayonnement de la profession

L'Ordre des agronomes du Québec vise à devenir l'organisme de référence et d'avant-garde en matière de professionnalisme et de compétences agronomiques. À cet effet, l'Ordre fait rayonner l'expertise unique des agronomes sur les aspects scientifique, socio-économique et environnemental de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ainsi, il apporte une information objective dans une perspective de protection du public en favorisant les échanges avec les collectivités.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Dans le but d'améliorer la capacité de l'organisation à répondre aux enjeux de notre secteur et d'assurer la pérennité de l'agronomie au Québec, le plan stratégique 2015-2020 s'articule autour de cinq cibles:

- **La compétence des agronomes**
- **La reconnaissance de la profession**
- **Le rayonnement de la profession**
- **Le membership**
- **La gouvernance et la gestion de l'organisation**

LISTE DES SIGLES ET DES ABBRÉVIATIONS

AAC

Agronomes/Agrologists Canada

AGA

Assemblée générale annuelle

Agr.

Agronome

AQAZ

Association Québécoise des Agronomes en Zootechnie

ARM

Arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles

ASPQ

Association pour la santé publique du Québec

AU/LAB

Laboratoire de l'agriculture urbaine

BCI

Bureau de coopération interuniversitaire

CA

Conseil d'administration

CAPERN

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

CIP

Comité d'inspection professionnelle

CPTAQ

Commission de protection du territoire agricole

CRETAU

Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine

DMDP

Direction des matières dangereuses et des pesticides

LSBA

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

MAPAQ

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCC

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MEES

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MRF

Matières résiduelles fertilisantes

OPQ

Office des professions

OAQ

Ordre des agronomes du Québec

OTPQ

Ordre des technologues professionnels du Québec

PAEF

Plan agroenvironnemental de fertilisation

PAER

Plan agroenvironnemental de recyclage

REA

Règlement sur les exploitations agricoles

REAFIE

Projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement

SAAC

Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation

UPA

Union des producteurs agricoles

TABLE DES MATIÈRES

Gouvernance

Rapport du président	8
Rapport du vice-président	11
Rapport de la directrice générale	12
Conseil d'administration	13
Ressources humaines	19

Rapport des sections régionales

Abitibi-Témiscamingue	21
Côte-du-Sud	22
Est-du-Québec	23
Estrie — Bois-Francs	24
Laval — Rive-Nord	25
Mauricie — Centre-du-Québec	27
Montréal — Rive-Sud	28
Outaouais	29
Québec	30
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-nord	32
Saint-Hyacinthe	33
Avoir des sections	34

Membres et comités

Renseignements généraux	36
Bénévoles qui œuvrent au sein des comités de l'Ordre	40

Activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

Activités du comité de la formation	44
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	44
Admission	46
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	48
Normes, guides ou standards de pratique de l'Ordre ou lignes directrices relatives à l'exercice de la profession	50
Activités relatives à l'inspection professionnelle	52
Activités relatives à la formation continue	56
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic	60
Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications	62

Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec

	64
--	----

États financiers

Rapport de la présidente du comité des finances et d'audit	66
Rapport de l'auditeur indépendant	68

**Montréal,
le 31 mars 2020**

Monsieur François Paradis
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2020. Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Madame Danielle McCann

**Montréal,
le 31 mars 2020**

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles.
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2020. Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

Michel Duval, agronome

**Montréal,
le 31 mars 2020**

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2020. Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

Michel Duval, agronome



GOUVERNANCE

RAPPORT DU PRÉSIDENT



L'année 2019-2020 a été une année riche en événements, en débats et en défis.

Cette année a permis de réaliser que nous oublions trop souvent que notre travail en tant qu'agronome a une grande influence sur la santé de l'environnement, la santé des pollinisateurs et la santé de nos concitoyens. Jusqu'à l'an dernier, une majorité du public ignorait l'importance du rôle de l'agronome dans la production des aliments qu'il consomme. Le début de l'année 2020 nous aura apporté une surprise de taille : la COVID-19. Cette pandémie a imposé une pause au Québec tout entier et a ainsi permis de redonner à l'agriculture et l'agroalimentaire l'importance qui leur était due. Le gouvernement du Québec a rapidement reconnu le rôle essentiel des agronomes dans toute la chaîne de production des aliments.

Les médias

Cette année, plusieurs dossiers de l'Ordre des agronomes ont attiré l'attention des médias. L'image de notre profession n'est pas toujours présentée à sa juste valeur. Le travail des agronomes est perfectible et nous en sommes conscients, mais la contribution quotidienne de la grande majorité des agronomes au mieux-être de la société québécoise a été trop souvent mise de côté.

L'Ordre redoublera d'efforts en matière de communication pour corriger cette perception. En revanche, nous demandons l'appui de tous les agronomes pour faire connaître notre belle profession et son importance. Le public est de plus en plus préoccupé par la qualité de ses aliments, de son environnement et de la qualité de l'eau. Notre profession doit évoluer non seulement avec les nouvelles connaissances, mais aussi en tenant compte des perceptions et des exigences du public.

L'indépendance professionnelle des agronomes

Dans la poursuite des travaux amorcés depuis 2017, les travaux de l'enquête sur la rémunération se sont conclus par la mise sur pied du Comité sur l'indépendance professionnelle et le dépôt de son rapport en décembre 2019.

Ce rapport comportant 17 recommandations a été rendu public en février dernier. Le CA a immédiatement mandaté un comité spécial pour procéder à l'étude de celles-ci et proposer des recommandations pour leur mise en application. L'OPQ, le MAPAQ, le MELCC et plusieurs parties prenantes suivent de près nos travaux dans ce dossier.

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN)

Le 28 mars 2019, la CAPERN a adopté à l'unanimité un mandat d'initiative afin d'examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois. Les membres de la Commission ont également étudié la question de l'indépendance de la recherche dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et les pratiques de prescription des pesticides des agronomes à l'emploi de fournisseurs de pesticides.

Plus de 75 organismes, dont l'Ordre, ont soumis un mémoire à la CAPERN et 26 d'entre eux ont été entendus lors de ces auditions. Des visions et opinions différentes ont été exprimées et ont mis en évidence l'écart sans cesse grandissant entre les milieux urbains et ruraux. L'Ordre a présenté à la CAPERN de nombreuses recommandations mais aussi plusieurs engagements. Les plus importants sont la transparence et la traçabilité de tous les actes agronomiques. Sans cette transparence, l'Ordre ne pourra rencontrer ses obligations en matière de protection du public.

Si vous n'avez pas eu l'opportunité de lire le mémoire de l'Ordre, je vous invite à le consulter à l'aide de l'hyperlien suivant : oag.qc.ca/communications/memoires.

Pesticides

Pour le public, saisir l'ampleur des menaces auxquelles sont exposées les productions agricoles est un défi. À leurs yeux, les pesticides sont une menace pour leur santé, une nuisance pour l'environnement et pour les pollinisateurs. Ces craintes sont tout à fait compréhensibles. Néanmoins, il faut savoir que l'application de méthodes et de pratiques reposant sur la science permet de réduire leur utilisation et surtout d'en minimiser les risques pour la santé et l'environnement. Les questions soulevées par le consommateur sont porteuses d'inquiétudes et imposent la remise en question de nos façons de faire et la recherche de nouvelles solutions notamment dans les situations où les méthodes alternatives sont absentes ou donnent des résultats décevants.

L'année 2018 a été marquée par un nouveau cadre réglementaire pour certains pesticides. Son application s'est traduite par une baisse spectaculaire de l'utilisation de près de 60 % de l'atrazine. Ces résultats démontrent que les efforts combinés de tous les intervenants permettent d'obtenir des progrès spectaculaires. L'Ordre continuera à suivre de près les effets des modifications apportées au *Code de gestion des pesticides*.

L'entente entre l'Ordre des agronomes et l'Ordre des technologues professionnels

Plus de 10 ans après les premières discussions, un protocole d'entente permettant aux agronomes de respecter le cadre légal de la *Loi sur les agronomes*, tout en donnant aux technologues professionnels une autonomie, a finalement été signé. Ce protocole permet d'éliminer les irritants de la politique de surveillance des actes agronomiques. Un guide d'application ainsi que quelques exemples d'ententes devraient être disponibles au cours de l'année 2020.

Les actes agronomiques en financement agricole

Le comité mis sur pied par l'Ordre pour établir les actes agronomiques en gestion et financement agricole est déjà au travail et nous anticipons recevoir ses recommandations d'ici quelques mois.

La refonte de la Loi sur les agronomes

Les auditions de la CAPERN nous ont offert l'occasion de souligner de nouveau la désuétude de la *Loi sur les agronomes*. Notre loi actuelle est pratiquement identique à la *Loi sur la Corporation des agronomes du Québec* de 1942. Le vocabulaire a été modernisé en 1974, mais le « contenu » de la loi est resté le même. Nous profitons de chacune de nos rencontres avec le Gouvernement du Québec pour souligner l'importance de sa mise à jour.

L'Ordre des agronomes et l'UPA

Nous avons convenu avec le président, Monsieur Marcel Groleau, de travailler de concert avec l'UPA sur plusieurs dossiers communs à nos deux organisations. Malgré nos buts et orientations qui diffèrent parfois, nos voies sont souvent parallèles et nous pouvons profiter du travail conjoint pour faire avancer certains dossiers, ce que l'Ordre s'engage à poursuivre.

Planification stratégique

La planification stratégique 2015-2020 arrive à terme et nous finissons l'évaluation des divers projets lancés durant cette période. Ce plan aura permis d'atteindre ou de faire plusieurs avancées dans ces 5 cibles :

1. La compétence des agronomes:

Plusieurs actions de l'Ordre auront permis de réviser la politique de formation continue, d'accroître la vérification de la conformité à cette politique et d'offrir l'accès à la formation continue à distance avec l'arrivée de la plateforme Web Asio.

2. La reconnaissance de la

profession: L'Ordre intensifie ses démarches de surveillance de la pratique illégale. Nous sommes aussi intervenus auprès d'employeurs pour que les postes qui le nécessitent soient occupés par un agronome.

3. Le rayonnement de la

profession: Nous avons multiplié nos interventions dans plusieurs secteurs d'activité pour faire reconnaître l'importance de notre profession. Notre implication en agriculture urbaine en est un exemple concret. Nous avons accru les rencontres et les interventions auprès de nombreux intervenants afin de faire connaître l'expertise essentielle des agronomes dans ce secteur.

4. Le membership: L'attrait de la profession d'agronome est manifeste: les cohortes d'étudiants des deux universités québécoises donnant accès à la profession sont complètes. Le Québec attire aussi des candidats en provenance de l'étranger. Au cours des trois dernières années, nous avons accueilli plus d'une centaine de nouveaux agronomes par année.

5. La gouvernance et la gestion de l'organisation:

Pour consolider les nouvelles pratiques de gouvernance mises en place en 2017, nous avons revu l'ensemble des politiques adoptées par l'Ordre. Simultanément, nous avons procédé à la révision de tous les mandats des comités. L'Ordre a aussi adopté une nouvelle version de son *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec*.

Nous travaillons déjà à la préparation du prochain plan stratégique 2020-2023.

Ce nouveau plan guidera les actions de l'Ordre au cours des trois prochaines années.

Agronomes Canada

L'Ordre est membre de AAC. Depuis juillet 2018, j'assume le suivi au CA de cette association. AAC a été mis sur pied par les 10 organisations provinciales pour:

- Faciliter les obligations des Ordres en matière de mobilité nationale de la main-d'œuvre;
- Orienter les organismes provinciaux dans l'élaboration d'une norme nationale de délivrance de permis;
- Faire progresser l'agronomie et le rôle des agronomes au Canada.

Les organisations de certaines provinces comptent exclusivement sur le bénévolat d'agronomes, en conséquence, ces provinces accusent un retard dans la mise en place de la norme standard de délivrance des permis. Par ailleurs, l'Ordre des agronomes du Québec déplore l'absence d'un lieu où les organisations provinciales pourraient partager les meilleures pratiques ou un domaine d'expertise spécifique. Lors de la dernière assemblée annuelle d'AAC, les membres ont convenu de réorienter ses activités afin de fournir de meilleurs services aux membres. Le CA suit de près cette réorganisation.

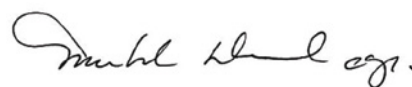
L'étalement urbain, la protection des terres agricoles

La protection des 6,3 millions d'hectares de terre agricoles au Québec est une priorité. Ces terres représentent moins de 5% de la superficie du Québec et, trop fréquemment, le Québec dézone des terres agricoles pour y installer un complexe industriel, un établissement institutionnel ou un ensemble résidentiel. La perte de ces terres est irremplaçable. Nous suivons de près le dossier de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme parce que les terres agricoles sont le trésor collectif des Québécoises et des Québécois. Nous avons l'obligation de le préserver pour assurer la souveraineté alimentaire du Québec.

Le mot de la fin

Le dernier exercice aura été marqué par de nombreuses turbulences et malgré celles-ci, l'Ordre a maintenu au cœur de ses activités sa mission de protection du public.

Je remercie tous les membres du CA de l'Ordre pour leur implication et leur disponibilité. Un grand merci à tous les bénévoles qui, tout au long de l'année, libèrent de nombreuses heures à leur agenda pour contribuer au développement de notre profession. Merci à l'équipe de la permanence qui, jour après jour, donnent le meilleur d'elle-même afin que l'Ordre puisse remplir sa mission de protection du public et atteindre les différents objectifs qu'il s'est fixés. Merci à Pascal Thériault, pour sa grande disponibilité et son engagement dans l'avancement de notre profession. Finalement, un grand merci à Madame Louise Richard, directrice générale, qui doit jongler avec la gestion au quotidien de l'Ordre et les trop nombreux projets que Pascal et moi souhaitons mettre en branle.



Michel Duval, agr.

RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT



Les responsabilités du vice-président de l'Ordre sont, comme vous le savez tous, de remplacer le président pendant son absence mais aussi de l'épauler dans la prise en charge des différents dossiers. Comme vous avez pu le lire dans le rapport du président, les dossiers ont été très abondants dans la dernière année et plusieurs d'entre eux ont nécessité nos efforts conjoints pour les mener à bien. Dans un souci de garder votre lecture intéressante, je me contenterai de discuter des dossiers que j'ai menés.

Agriculture urbaine

Les travaux en agriculture urbaine se poursuivent. Nous nous impliquons auprès du CRETAU et de AU/LAB pour faire valoir l'expertise agronomique. Je siège d'ailleurs à titre de vice-président de AU/LAB. Ces organismes comprennent bien le rôle de l'agronome et travaillent avec nous à développer l'expertise agronomique en agriculture urbaine pour que nous puissions contribuer au développement de ce champ de pratique émergent. Une capsule de formation continue ASIO sur ce sujet est en

préparation. L'Ordre a entrepris un grand chantier pour se rapprocher du public et aider celui-ci à comprendre le rôle des agronomes dans la société et nous croyons fermement que notre implication en agriculture urbaine est une des briques de ce chantier.

Formation

Nous nous assurons du maintien des standards académiques dans nos universités. C'est en travaillant avec elles que nous continuerons de garantir la compétence initiale de nos nouveaux agronomes. Un partenariat et une bonne communication avec nos institutions d'enseignement sont importants et assurent l'avenir de la profession. Vous l'avez tous vu, l'agriculture est un domaine qui suscite de plus en plus d'intérêt. Nous avons communiqué avec l'Université Bishop, qui désire offrir une formation en agriculture, dans le but de lui rappeler les exigences législatives. L'Ordre est prêt à travailler avec les institutions désirant offrir de la formation agronomique pour s'assurer que leurs formations répondent aux standards de formation qui mènent actuellement à la profession.

Admission

L'admission à la profession est un moment important tant pour les diplômés de nos deux facultés d'agriculture que pour les candidats issus des équivalences. Vous verrez dans le rapport d'admission que notre profession est toujours aussi vivante. Nous sommes d'ailleurs fiers de constater que pratiquement tous les nouveaux agronomes ont un emploi au moment de passer l'examen d'admission. Dans la dernière année, nous avons travaillé à mettre en place un processus de révision

des décisions d'admission. Ce processus est toujours effectué avec la même rigueur et l'examen d'admission est perçu par plusieurs comme un passage essentiel vers notre profession. Chaque année, la permanence recueille les commentaires des examinateurs pour améliorer le processus et le rendre plus convivial, tant pour les examinateurs que pour les candidats. D'ailleurs, dans la dernière année, nous sommes passé de 6 examens par comité d'examineurs à 5, dans le but de faciliter la prise de notes et l'évaluation des candidats.

Conclusion

Les dossiers ne manquent pas à l'Ordre et ceux-ci sont traités de façon prioritaire en tenant compte des ressources disponibles. Je me joins donc au président pour remercier la permanence, la directrice générale ainsi que le CA pour leurs efforts. Le dossier de l'indépendance professionnelle a pris beaucoup de place et il continuera d'en prendre. En tant que professionnels, nous avons l'obligation envers le public d'apporter toute la lumière nécessaire sur notre profession et lors de ma réélection à la vice-présidence, je me suis engagé à mettre en place les recommandations du comité sur l'indépendance professionnelle. Certaines recommandations vont nécessiter plus de travail pour leur mise en place mais je demeure persuadé que collectivement, nous en sortirons grandis comme profession.

Pascal Thériault, agr.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



C'est avec un grand plaisir que je rédige pour une deuxième année ce rapport. Je tiens à remercier immédiatement les membres de l'équipe pour l'excellent travail accompli tout au cours de ce mandat, qui s'est terminé et se poursuit en télétravail, au moment où j'écris ces lignes. Leurs efforts ont contribué à la poursuite de la mission de protection du public, au soutien des agronomes et à la concrétisation des actions prévues pour le mandat 2019-2020.

Les ressources humaines

De nouveaux départs ont ponctué la vie de l'Ordre des agronomes en 2019. Madame Josée Vaillancourt a laissé son poste d'adjointe à la direction après 15 années d'excellents services auprès de l'Ordre et des agronomes pour prendre un repos bien mérité.

Toute l'équipe se souviendra de sa gentillesse, son dévouement et sa grande rigueur. Madame Katia Boscher la remplace à titre d'adjointe à la direction depuis la fin de novembre 2019.

Madame Mélanie Abellan a été remplacée par Madame Laetitia Daigremont. Cette dernière travaille surtout à l'inspection professionnelle. L'agente aux communications, Madame Kétra Pelletier, a pris la décision d'entreprendre une nouvelle carrière. Depuis, Monsieur Vincent Desmarais s'est joint à l'Ordre à titre d'agent aux communications. Enfin, M^{re} Marina Vachon s'est jointe à l'équipe à titre de conseillère juridique.

La planification stratégique

La dernière planification stratégique s'achevant, l'Ordre a entrepris les travaux pour mettre de l'avant une nouvelle planification stratégique, il y a déjà plusieurs mois. Celle-ci sera mise en oeuvre sur une période de trois ans. Les différents dossiers, la science agronomique et les besoins de la société évoluent de plus en plus rapidement. Il est donc préférable de revoir plus fréquemment les orientations et les actions prises par l'Ordre.

Les travaux du comité sur la planification stratégique vont bon train. Le CA sera en mesure de diffuser la nouvelle planification stratégique prochainement.

Accès à l'information

Au cours du mandat 2019-2020, l'Ordre a répondu à deux demandes d'accès à l'information en provenance des médias.

Mot de la fin

La réussite du Plan d'action annuel est le fruit du travail et de la collaboration soutenue des administrateurs, des membres des différents comités, des inspecteurs et du personnel de l'Ordre.

Ensemble et par leur engagement sans faille, ils soutiennent de manière significative la protection du public et l'avancement de l'agronomie.

Je tiens aussi à remercier le président, Michel Duval, et le vice-président, Pascal Thériault, avec lesquels je travaille étroitement à remplir les différents mandats et les tâches qui relèvent de la direction générale et du secrétariat de l'Ordre.

Mes derniers remerciements vont aux agronomes qui, partout au Québec même en ces temps difficiles, participent aux activités de l'Ordre tout en travaillant à une production agroalimentaire saine et fiable. Ils contribuent ainsi à mettre en oeuvre le premier mandat de l'Ordre : la protection du public. C'est un réel privilège de travailler avec vous tous.

La directrice générale et secrétaire,
Louise Richard, avocate

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du CA



Président
Michel Duval, agr.
Élu le 11 mai 2017
Réélu le 9 mai 2019



Vice-président
Pascal Thériault, agr.
Élu le 11 mai 2017
Réélu le 9 mai 2019

Le président et le vice-président sont élus au suffrage universel pour un mandat de deux ans lors des élections de ces postes. La dernière élection a eu lieu en mai 2019.

Élection au sein du conseil d'administration

Présidence:

M. Michel Duval et M. Louis Robert étaient candidats à la présidence. 3 094 agronomes étaient admissibles à voter et 1977 d'entre eux ont exercé leur droit de vote.

Le 9 mai 2019, M. Michel Duval a été réélu au poste de président de l'Ordre des agronomes du Québec pour un deuxième mandat.

Vice-présidence:

Mme Caroline-Johanne Boucher et M. Pascal Thériault se sont portés candidats à la vice-présidence. 3 094 agronomes étaient admissibles à voter et 1966 d'entre eux ont exercé leur droit de vote.

Le 9 mai 2019, M. Pascal Thériault a été réélu au poste de vice-président de l'Ordre des agronomes du Québec pour un deuxième mandat.

Administrateurs

Les présidents des onze sections de l'Ordre sont élus pour un mandat de deux ans.

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public, pour un mandat de deux ans.



Michel Brosseau, agr.,
président, section de Laval - Rive-Nord, depuis le 24 avril 2018.



Richard Dessureault, agr.,
président, section de l'Abitibi-Témiscamingue, depuis le 23 avril 2010. Il a débuté son cinquième mandat en avril 2018.



Gilles Tremblay, agr.,
président, section de Saint-Hyacinthe, depuis le 26 avril 2018.



Guy Jauron,
administrateur nommé, depuis le 15 mai 2019.



Isabelle Dubé, agr.,
présidente, section de l'Outaouais, depuis le 25 avril 2016. Elle a débuté son second mandat en avril 2018.



Yan Légaré, agr.,
président, section de la Mauricie - Centre-du-Québec, depuis le 13 avril 2017. Son actuel mandat a débuté en mai 2018.



Marc Tremblay,
administrateur nommé depuis le 1^{er} mars 2019.



Brigitte Fortin, agr.,
présidente, section de l'Est du Québec, depuis le 24 avril 2015. Elle a débuté son second mandat le 28 avril 2017.



Alain Perras, agr.,
président, section de l'Estrie-Bois-Franc, depuis le 17 avril 2019. Il a été élu par acclamation lors du premier CA de la section.



Johanne Boucher,
administratrice nommée, depuis le 22 mars 2018 et dont le mandat a été renouvelé en mars 2020.



Maxim Lavoie, agr.,
président, section du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord, depuis le 24 avril 2018.



Catherine Saint-Georges, agr.,
présidente, section de Montréal - Rive-Sud, depuis le 23 avril 2019 en remplacement de Mme Magali Hunot.



Louise Viau,
administratrice nommée, depuis le 24 janvier 2020.



Nancy Morin, agr.,
présidente, section de Québec, depuis le 26 avril 2018.



Richard Miville, agr.,
président, section de la Côte-du-Sud, depuis le 24 avril 2019 en remplacement de M. Marc Montpetit.

Message des administrateurs nommés

Les modalités d'accueil des administrateurs nommés à l'OAQ permettent une intégration facile et nous préparent aux discussions du CA. Rapidement, nous sommes invités à participer aux comités et nous sentons réellement que nous faisons partie d'un groupe qui travaille dans l'intérêt de l'organisation et de la protection des collectivités. Le droit de parole est géré efficacement et nous disposons de toute la latitude requise pour nous exprimer librement, jouer pleinement notre rôle et influencer les décisions dans le respect de la mission qui nous est confiée.

Rémunération des administrateurs

La rémunération globale des dirigeants de l'Ordre comprend le salaire annuel et les avantages sociaux.

En 2019-2020, les rémunérations suivantes ont été versées :

- Présidence: 92 339 \$
Le président ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du CA
- Vice-présidence: 21 322 \$
Le vice-président ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du CA
- Direction générale: 141 836 \$

RÉMUNÉRATION GLOBALE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS DE L'ORDRE	VALEUR
Jeton de présence pour une demi-journée	107,45 \$
Jeton de présence pour une journée	214,93 \$
Jeton de présence pour une conférence téléphonique (par heure)	32,24 \$

NOMBRE DE SÉANCES TENUES PAR LE CA AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER	NOMBRE
Séances ordinaires	8
Séances extraordinaires	0

Mandat du CA

Le CA a le devoir de veiller à l'administration générale de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'Ordre.

Activité de l'année

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, les administrateurs du CA ont participé à 8 séances régulières. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous. L'assemblée générale annuelle 2019-2020 des membres a eu lieu au Manoir Saint-Sauveur le jeudi 3 octobre 2019. Celle de 2020-2021 se déroulera de manière virtuelle le 29 octobre 2020.

Voici les principales résolutions adoptées par le CA.

Ressources humaines

- Nommer la conseillère juridique, Madame Marina Vachon, avocate, secrétaire du conseil de discipline.
- Nommer le représentant, le délégué ainsi que le substitut au Conseil interprofessionnel du Québec.

Comités

- Nommer les membres des comités du CA et leur confier des mandats propres à leurs activités.
- Étudier les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de stage et de formation pour les agronomes.
- Étudier la création d'un comité de révision des examens d'admission.
- Créer le comité sur la mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité sur l'indépendance professionnelle.

Affaires légales et professionnelles

- Adopter les politiques, grilles de référence, guides, règles et documents, y compris:
 - Politique sur les réunions du CA et des comités de l'Ordre des agronomes du Québec.
 - Politique de gestion des placements révisée de l'Ordre des agronomes du Québec.
- Approuver les recommandations du comité de la formation des agronomes au regard des crédits agronomiques.
- Adopter les règlements de l'Ordre.

Administration et budget

- Adopter les états financiers 2018-2019 audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.
- Adopter les prévisions budgétaires 2020-2021.
- Adopter le montant de la cotisation 2020-2021.
- Réduire le nombre de versements pour le paiement de la cotisation à deux versements, soit au 1^{er} avril et au 1^{er} juin.

Communication et affaires publiques

- Nommer les récipiendaires des différents prix de l'Ordre.
- Convenir du thème du congrès 2020: L'agriculture durable.
- Adopter le plan de communication face à l'enjeu des pesticides.
- Adopter le plan de communication global de l'Ordre pour 2020-2021.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Gouvernance	14	3
Éthique et déontologie	14	3
Égalité entre les femmes et les hommes	16	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle	4	13

Il est à noter que les administrateurs sont en voie de finaliser leur formation.

APPLICATION DES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Présidente:

Colette Lebel, agr.

Membres:

André Normandeau,
administrateur nommé

Martine Giguère, agr.,

Yasmina Larbi-Youcef, agr.,

Les membres ont été nommés pour un mandat de 2 ans le 15 décembre 2018.

Aucune activité relative à l'application du Code de déontologie des membres du CA de l'Ordre n'était pendant au 31 mars de l'exercice 2018-2019 et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice 2019-2020.

UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU COMITÉ D'ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CA AU COURS DU MOIS DE FÉVRIER 2020.

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendant au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du CA de l'Ordre des agronomes et des membres des comités formés par le CA.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CA

Comité des ressources humaines

Marc Tremblay, administrateur nommé, président du comité
Michel Duval, agr., membre d'office
Brigitte Fortin, agr.
Yan Légaré, agr.
Catherine Saint-Georges, agr.
Louise Richard, avocate, directrice générale

Rôle:

Le rôle du comité des ressources humaines consiste à:

- a voir à l'existence de politiques et de pratiques appropriées de ressources humaines pour l'ensemble des employés de l'Ordre;
- b voir à la mise en œuvre d'un processus visant à évaluer le rendement du titulaire du poste de directeur général et à déterminer sa rémunération;
- c voir à la mise en œuvre d'un processus adéquat de recrutement pour les postes de syndic, de directeur général et de secrétaire.

Responsabilités:

Le comité des ressources humaines assume les responsabilités suivantes:

- 1 Politiques et pratiques en matière de ressources humaines
- 2 Évaluation du rendement et rémunération du directeur général
- 3 Embauche du syndic, du directeur général et du secrétaire
- 4 Évaluation du rendement du syndic
- 5 Requêtes particulières du CA

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Michel Brosseau, agr., président du comité
Richard Dessureault, agr.
Michel Duval, agr., membre d'office
Guy Jauron, administrateur nommé
Nancy Morin, agr.
Louise Richard, avocate, directrice générale

Rôle:

Le rôle du comité de gouvernance consiste à:

- a voir au développement et au maintien de saines pratiques de gouvernance au sein de l'Ordre;
- b voir à l'identification de la relève au sein des comités du CA;
- c voir à la formation et à l'évaluation de la performance des administrateurs ainsi que des membres des comités du CA.

Responsabilités:

Le comité de gouvernance assume les responsabilités suivantes:

- 1 Politiques et pratiques de gouvernance
- 2 Mandats des comités du CA
- 3 Planification de la relève aux comités du CA
- 4 Accueil des nouveaux administrateurs

Le comité de gouvernance voit à ce que tous les nouveaux administrateurs reçoivent:

- a une trousse d'accueil comprenant l'ensemble de l'information dont ils auront besoin pour s'acquitter de leurs fonctions;
- b une séance de formation portant sur chacun des éléments de la trousse d'accueil et sur les pratiques de gouvernance de l'Ordre.
- 5 Formation continue des administrateurs
- 6 Évaluation de la performance du CA et de ses administrateurs
- 7 Conseils portant sur toute question liée à la gouvernance
- 8 Requêtes particulières du CA

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Johanne Boucher, administratrice nommée, présidente du comité
Maxim Lavoie, agr.
Richard Miville, agr.
Pascal Thériault, agr.
Gilles Tremblay, agr.
Louise Richard, avocate, directrice générale

Rôle:

Le rôle du comité des finances et d'audit consiste à:

- a voir à la surveillance de l'information financière et des contrôles financiers internes de l'Ordre;
- b voir à la surveillance de la gestion des actifs financiers;
- c voir à l'existence d'un processus annuel adéquat en vue de la préparation du budget;
- d recommander le montant de la cotisation annuelle des membres;
- e voir à l'existence d'un processus adéquat de gestion des risques et de continuité des affaires;
- f s'assurer que l'audit annuel est effectué;
- g signer le rapport financier du rapport annuel.

Responsabilités:

Le comité des finances et d'audit assume les responsabilités suivantes:

- 1 Information financière et contrôles financiers internes
- 2 Actifs financiers
- 3 Budget annuel
- 4 Cotisation des membres
- 5 Gestion des risques et continuité des affaires
- 6 Audit annuel
- 7 Rapport financier
- 8 Requêtes particulières du CA

RESSOURCES HUMAINES

Mélanie Abellan,
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques jusqu'au 3 mai 2019

Joelle Andrianary,
secrétaire, service aux membres

Laëtitia Daigremont,
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques depuis le 29 mai 2019

Katia Boscher,
adjointe à la direction depuis le 20 novembre 2019

Abdenour Boukhalfa, agr.,
M. Sc., chargé des affaires professionnelles

Lily Cardin,
secrétaire et réceptionniste

Yvon Caron, agr.,
syndic adjoint

Vincent Desmarais,
agent aux communications depuis le 16 décembre 2019

Marie-Claude Emond, agr.,
syndique de l'Ordre

Raphaëlle Gendron, agr., chargée
du développement professionnel

Éric Lavoie, agr., MBA,
syndic adjoint

Raymond Leblanc, agr.,
M. Env., MBA, conseiller en pratique professionnelle

Louise Richard,
directrice générale, avocate et secrétaire de l'Ordre

Me Marina Vachon,
conseillère juridique et secrétaire du conseil de discipline depuis le 9 décembre 2020

Laurence Therrien, Responsable
des communications et des relations publiques

Josée Vaillancourt,
adjointe à la direction, jusqu'au 29 novembre 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 3 octobre 2019 à Saint-Sauveur

Présences :

293
AGRONOMES
COMPRENANT

14
ADMINISTRATEURS
MEMBRES DU CA
DE L'OAQ (DONT
1 ADMINISTRATRICE
NOMMÉE)

4
AGRONOMES,
EMPLOYÉS DE L'OAQ

2
NON-MEMBRES
(LA PRÉSIDENTE
DE L'ASSEMBLÉE
ET LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE)

Lors de l'assemblée générale, la présentation des états financiers 2018-2019 et du budget 2019-2020 ont soulevé quelques questions.

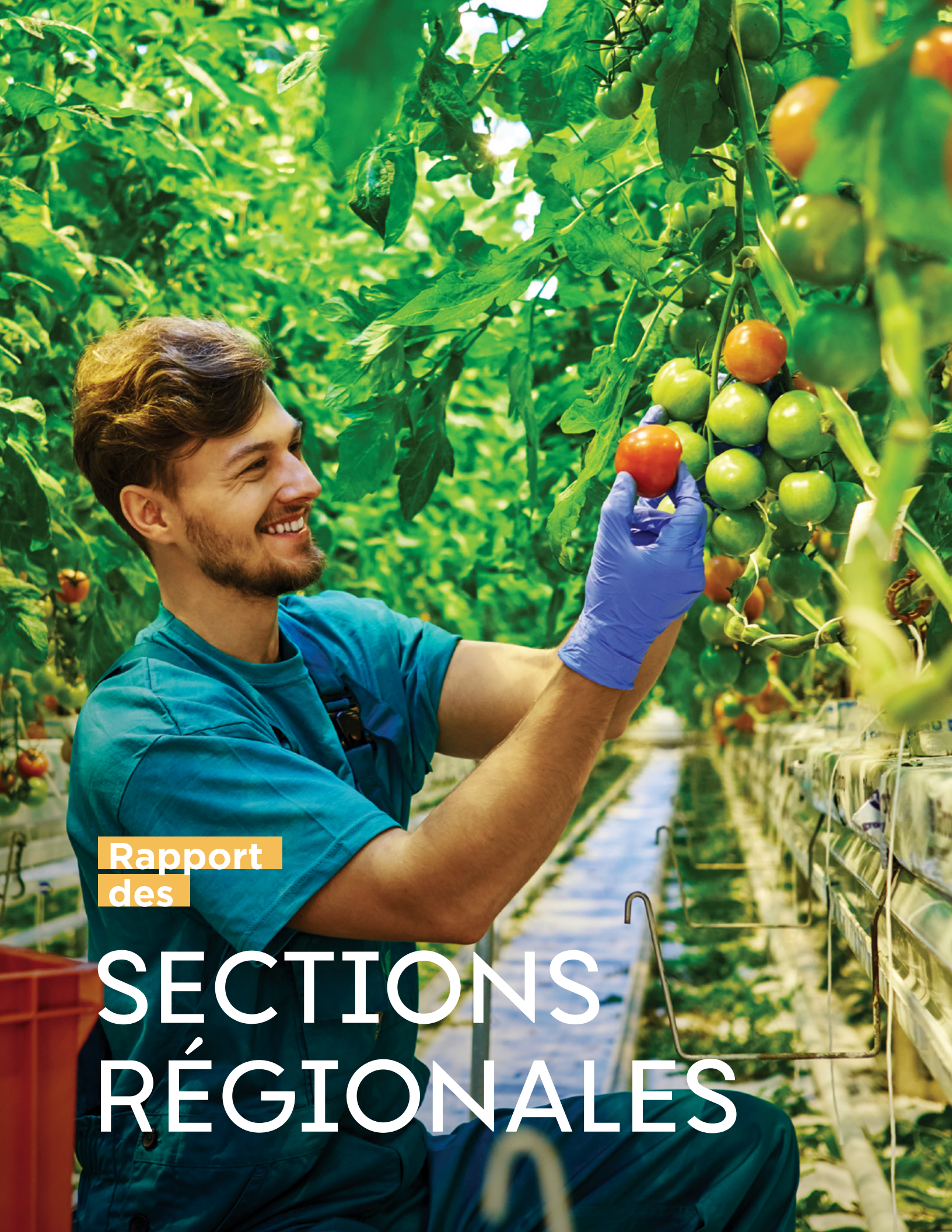
L'assemblée a approuvé le montant de la cotisation 2020-2021 et la nomination des vérificateurs. Par la suite, elle a discuté et adopté deux résolutions.

La première demande la formation d'un comité de veille sur les technologies novatrices pouvant avoir un effet direct ou indirect sur l'agriculture et la protection du public.

La seconde demande que l'Ordre, incluant les sections régionales, travaille à renforcer le lien de confiance avec le public en réaffirmant l'importance de la pratique agronomique pour la société québécoise, et le principe qu'il n'existe qu'un seul type d'agronome.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Il n'y a aucune assemblée générale annuelle extraordinaire qui s'est tenue lors de l'exercice finissant le 31 mars 2020



Rapport
des

SECTIONS RÉGIONALES

ABITIBI- TÉMISCAMINGUE

Membres du conseil 2019-2020

Président:

Richard Dessureault, agr.

Vice-président:

Haithem Limam, agr.

Secrétaire:

Mathieu Laplante, agr.

Trésorière:

France Carrière, agr.

Administrateurs:

Darquise Froment, agr.

Vincent Chrétien, agr.

Pierre Gauthier, agr.

Pour la section Abitibi-Témiscamingue et son CA, 2019-2020 fut une année axée principalement sur toute la question de l'usage des pesticides en milieu agricole, sur la présence des agronomes dans les médias, sur la relation employeur-agronome dans le secteur privé en lien avec la vente de pesticides et sur le mode de rémunération des agronomes. On le voit, les sujets portaient à discussion et les échanges ont donc été très riches.

De façon très particulière, toute la question des pesticides a largement occupé la scène médiatique, tant au Québec qu'en région, et les présidents de section ont été très mobilisés par l'Ordre des agronomes durant cette crise, ce qui a laissé moins de temps aux opérations régionales.

Activités du conseil d'administration

Nous avons tenu trois réunions du CA ainsi qu'une journée d'information professionnelle.

Activités professionnelles et sociales

Comme c'est la coutume, nous tentons de mettre en valeur nos entreprises régionales, surtout si celles-ci sont la propriété d'agronomes. Ce fut le cas avec Boréalait, copropriété de Evelyne Rancourt, agronome. Les propriétaires de cette ferme laitière font la transformation à la ferme de lait de Jersey en lait de consommation, yogourts et fromages frais. Leur lait de consommation pasteurisé, non-homogénéisé à 5 % de matière grasse connaît une demande soutenue et en croissance.

Pour sa part, l'agronome Patrice Carle, directeur général du Centre d'expertise en gestion agricole (CEGA) et de Solution Aleop inc. nous a présenté le travail de son organisme qui est en voie de révolutionner les modèles de gestion à la ferme alors que l'agronome Pascal Thériault, vice-président de l'Ordre des agronomes du Québec, nous a quant à lui entretenu sur le projet d'ALENA 2.0 et de ses possibles répercussions sur l'agriculture du Québec et du Canada.

Au cours de l'automne, une journée complète de visites de fermes en lien avec l'innovation dans le domaine agroalimentaire et la formation continue des agronomes avait été programmée en Abitibi-Ouest. Cependant, nous avons dû l'annuler faute de participants.

Enfin, face à la situation d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement le 13 mars 2020, et à l'interdiction de rassemblement qui en découle, le CA a unanimement décidé de reporter à une date indéterminée la tenue de l'assemblée générale annuelle. Les administrateurs actuels continueront ainsi d'assumer leurs rôles d'officiers respectifs, jusqu'à la tenue de ladite assemblée.

Remerciements

J'en profite donc pour les remercier tous et toutes de leur implication et de la contribution qu'ils apportent aux affaires et aux dossiers de l'Ordre des agronomes.

Richard Dessureault, agronome

Président de la section
Abitibi-Témiscamingue

CÔTE-DU-SUD

Membres du conseil 2019-2020

Président:

Richard Miville, agr.

Vice-présidente:

Nathalie Ouellet, agr.

Secrétaire:

Amélie Martin, agr.

Trésorière:

Audrey Dionne, agr.

Administrateurs:

Leda Villeneuve, agr.

Marc Montpetit, agr.

Marc Beaulieu, agr.

Activités de la présidence de la section

Participation au congrès 2019 et à l'AGA de l'OAQ.

- Dates: 3 et 4 octobre au Manoir St-Sauveur

Participation à 6 séances régulières du conseil d'administration de l'OAQ

Participation à 3 séances du «Comité des Finances et d'audit»

Activités du conseil d'administration

Le CA de la section a tenu 7 réunions durant l'année. Les deux dernières se sont tenues en webdiffusion. Les administrateurs ont effectué la gestion administrative de la section et planifié les activités sociales et professionnelles des membres de la section.

Activités professionnelles et sociales

1. Souper reconnaissance des 25 ans de vie agronomique et de bienvenue aux nouveaux membres

Le souper a eu lieu le 15 novembre à la Poissonnerie Lauzier de Kamouraska.

Nous avons eu une conférence de Maxime Dionne de chez Entomo DSP (production de grillons).

Trois agronomes se méritaient la reconnaissance de 25 ans de vie agronomique:

- Sylvie Choquette (était absente: son prix lui sera remis à l'automne 2020)
- Donald Larochelle
- Joanne Tardif

2. Visite professionnelle Organic Ocean (Trois-Pistoles)

Une visite de l'entreprise Organic Ocean a été organisée par la section de Québec.

La visite a été offerte aux agronomes par la section Côte-du-Sud et de l'Est du Québec.

Date: 30 octobre 2019.

3 participants pour la section.

Visite très appréciée.

3. Dîner de Noël pour le CA de section

Date: 5 décembre 2019.

Une table a été réservée au Cap Martin pour 11 h 30 pour les membres du CA.

4. Dîner du président 21 février

Le président a été de passage dans notre région le 21 février 2020.

Le repas s'est tenu au Cap Martin dans la verrière.

Heures: 11 h 30 à 14 h.

On a fait le tirage de 3 prix de présence (150 \$ de remboursement de frais de formation).

- Le dîner a été apprécié pour la formule et la pertinence des sujets.
- Les gagnants des remboursements de frais de formation sont: Daniel Sylvain, Judith Francoeur et Mario Cantin.

5. Classement des archives de la section Côte-du-Sud de l'OAQ

Le ménage des dossiers de la section a été fait le 22 novembre 2019 de 10 h à 12 h.

Richard et Marc se sont portés volontaires pour le faire.

Les archives ont été entreposées au local d'archive de L'ITA Campus de La Pocatière.

Remerciements

Merci aux membres du CA pour leur implication.

Merci aux membres de la section pour leur participation aux différentes activités et formations.

Merci aux membres de la permanence de l'OAQ pour leur soutien et pour l'aide apportée durant l'année.

Richard Miville, agronome

Président de la section Côte-du-Sud

EST-DU-QUÉBEC

Membres du conseil 2019-2020

Présidente:

Brigitte Fortin, agr.

Vice-président:

Marc Tétreault, agr.

Secrétaire:

Julie Potvin, agr.

Trésorière:

Marie-Pier Fortin-Miousse, agr.

Administrateurs:

Marie-Christine Viel, agr.

Nicolas Watters, agr.

Louis Roy, agr.

Activités de la présidence de la section

- Participation aux consultations de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent pour revoir la planification stratégique.
- Poursuite des démarches avec l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) et l'UPA, afin de contrer la dévitalisation des communautés de l'Est-du-Québec, principalement pour développer la filière ovine dans la Matanie.
- Participation à une rencontre du Collectif régional de développement « Oser faire autrement ». Ce rendez-vous des partenaires du développement régional pour les grandes priorités de développement du BSL pour la période 2019-2022.
- Participation à l'AGA de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'à celle de la Relève agricole du Bas-Saint-Laurent.
- Rencontre, en compagnie de Julie Potvin, de l'agente de liaison de COSMOSS Rimouski concernant le Plan d'agriculture

urbaine de la MRC de Rimouski-Neigette et la possible collaboration des agronomes pour aider à mettre en œuvre ce plan.

- Participation au colloque en innovation et développement de la MRC de la Mitis. En plus des ateliers de discussions, des conférenciers abordaient : quels sont les enjeux pour le développement territorial et comment préparer maintenant l'avenir de l'agriculture et de la foresterie?
- Participation en tant que membre du comité sur un projet d'incubateur d'entreprises au Bas-Saint-Laurent.

Au sein de l'Ordre des agronomes du Québec, je participe au comité des ressources humaines et j'ai été examinatrice pour les nouveaux candidats agronomes.

Activités du conseil d'administration

Les administrateurs de la section se sont réunis à 7 reprises au cours de l'année 2019-2020. Nous avons poursuivi notre objectif de faire connaître la profession et le rôle important des agronomes dans le développement du bioalimentaire. Une nouvelle vidéo a d'ailleurs été produite dans ce cadre.

Le tournoi de golf annuel a connu un autre succès cette année avec des profits d'environ 2 200 \$. De cette somme, nous avons remis 1 500 \$ à la relève du Bas-Saint-Laurent.

Nous avons remboursé les frais d'inscription à deux collègues pour leur participation au congrès 2019 de l'OAQ, qui a eu lieu à Saint-Sauveur.

Activités professionnelles et sociales

Formations accréditées organisées et/ou payées par la section :

- OAQ, Section de l'Est
L'avenir du secteur bioalimentaire en région
3 h 00 - 26-04-19
- OAQ, Section de l'Est
Permaculture et agroforesterie
3 h 00 - 26/11/19
- OAQ, sections de Québec, Côte-du-Sud et de l'Est
Visite Organic Océan récolte et transformation d'algues
4 h 00 - 30/10/19
- CEPOQ
Formation de perfectionnement en photopériode
5 h 45 - 20/11/19
- TCBBSL
Colloque Gestion 2019
3 h 45 - 12/11/19
- TCBBSL
Journées laitière, bovine et ovine 2020
3 h 00 - 05-06/02/19
- TCBBSL
Journée horticole du Bas-Saint-Laurent 2020
4 h 30 - 05/02/20

Remerciements

Je tiens à remercier l'excellent travail réalisé par les membres du CA ainsi que celui du personnel de l'Ordre.

Brigitte Fortin, agronome

Présidente de la section Est-du-Québec

ESTRIE — BOIS-FRANCS

Membres du conseil 2019-2020

Président:

Alain Perras, agr.

Vice-président:

Normand Fouquet, agr.

Secrétaire:

Félix Turbide, agr.

Trésorier:

William Bolduc, agr.

Administrateurs:

Julie Anne Wilkinson, agr.

André Tessier, agr.

Marie-Pier Landry, agr.

Activités de la présidence de la section

En 2019-2020, à titre de président de la section, j'ai participé à l'accueil des nouveaux agronomes lors des 2 dernières cérémonies d'assermentation, poursuivi mon implication au comité d'admission dans lequel j'œuvre depuis 2011 et représenté l'Ordre à l'assemblée annuelle d'Au cœur des familles agricoles à Drummondville. J'ai également participé au congrès de l'Ordre les 3 et 4 octobre 2019 à Saint-Sauveur dans les Laurentides.

Activités du conseil d'administration

Le conseil s'est réuni à 5 reprises afin de discuter de sujets d'intérêt régional et planifier le calendrier et la réalisation des activités de l'année. Il y a eu d'intéressants échanges sur les préoccupations des collègues et une participation de toutes et tous à l'organisation des activités.

Activités professionnelles et sociales

L'assemblée générale annuelle s'est tenue à Windsor le 17 avril 2019, avec la participation de 28 membres de la section, en plus des candidats à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre, Louis Robert, agr. et Caroline-Joan Boucher, agr. Après s'être fait exposer les réalisations de la dernière année, les participants ont pu émettre commentaires et suggestions pour enrichir notre vie professionnelle. La directrice générale de l'Ordre, Mme Louise Richard, avocate, a par la suite pu entretenir l'auditoire sur les grands enjeux de notre ordre professionnel, notamment le plan stratégique, le code de gestion des pesticides, la refonte des sections, la loi sur les agronomes, les prix de l'Ordre et le rayonnement de la profession, ce qui a suscité discussions et commentaires. Par la suite, Mme Marie-Claude Émond, agr. et syndique de l'Ordre est venue démystifier son rôle, les outils à sa disposition pour bien jouer celui-ci et sa relation avec le comité d'inspection professionnelle. Après l'assemblée, les participants ont pu échanger lors du cocktail dînatoire qui a suivi et pour clore, entendre les présentations des 2 candidats à la présidence et les deux candidats à la vice-présidence.

D'autre part, le 4 juillet 2019, la section a convié les agronomes pour un 5 à 7 auquel 9 membres ont participé à Sherbrooke et 6 à Victoriaville. Un second 5 à 7 s'est pour la première fois tenu à Coaticook le 12 septembre et il a favorisé la participation de 11 membres. La tenue de ces rencontres aura ainsi favorisé de précieux échanges dans un cadre informel et ludique.

Nous avons eu le privilège de compter sur la participation du président de l'Ordre, M. Michel Duval, agr., pour la journée des visites professionnelles qui s'est déroulée le 17 septembre 2019. Une trentaine de membres ont pu constater le dynamisme de la famille de Marie-Antoine Roy et Diane Duranleau, qui opèrent avec leur fils Marc-Antoine et leur bru Karine Fortier à Randboro, un des plus importants élevages ovins au Québec avec 2 500 brebis, incluant un troupeau pur-sang Romanov pour assurer le remplacement de leurs brebis. Le dîner s'est déroulé sous le signe de la bonne humeur au site de la nouvelle microbrasserie 11 Comtés à Cookshire et pour laquelle une visite des lieux a été organisée tout de suite après le repas. Et pour conclure cette enrichissante journée, nous avons pu discuter sur les enjeux de démarrage en production maraîchère biologique avec notre collègue Émilie Turcotte-Côté, agr., qui opère Les Jardins d'ETC à Bury.

Par ailleurs, 33 personnes se sont rassemblées pour souligner les 25 ans de vie agronomique de trois collègues (Dominique Choquette, agr., Caroline Turcotte, agr., et Christian Giroux, agr., et les 50 ans de vie agronomique de M. Gilles Bourbeau, agr. C'est une soirée de reconnaissance importante pour les jubilaires et une marque appréciée de souligner ainsi leur carrière. C'est aussi une occasion d'en apprendre un peu plus sur le parcours parfois insoupçonné de ces collègues.

LAVAL— RIVE—NORD

Finalement, notre traditionnel déjeuner du président (à Sherbrooke) et dîner (à Victoriaville) auront attiré environ 20 participants à Sherbrooke et 9 à Victoriaville le 6 février 2020. Cela constitue une tribune privilégiée pour les membres d'entendre le président nous parler de gestion des pesticides et d'indépendance professionnelle et de pouvoir échanger sur le développement de notre profession. Je tiens à remercier Michel Duval, agr., de sa présence alors que son agenda est toujours plutôt bien garni, et de son ouverture d'esprit qui favorise les échanges.

Remerciements

Je désire remercier sincèrement tous les membres du CA pour leur confiance et leur soutien constant, ainsi que pour le dynamisme qu'ils insufflent à la section, aux bénéfices de tous les membres. Merci aussi à tous les membres pour leur appui et leur participation à nos événements, sans laquelle nos efforts seraient futiles. Un merci spécial à mon prédécesseur M. Rémi Lafond, agr., qui aura occupé cette fonction 8 années durant sans jamais fléchir. Et merci également au membre sortant, M. Félix Turbide, agr., qui quitte le conseil cette année après deux années de loyaux services. Ton implication t'honore.

Alain Perras, agronome

Président de la section
Estrie – Bois-Francs

Membres du conseil 2019-2020

Président:

Michel Brosseau, agr.

Vice-présidente et trésorière:

Martine Raymond, agr.

Secrétaire:

Marie-France Chevretil, agr.

Administrateurs:

Josiane Coderre, agr.

Luc De Grace, agr.

Jessica Tellier-Lambert, agr.

Activités de la présidence de la section

À titre de président de la section Laval-Rive-Nord, j'ai eu le privilège d'accueillir lors des cérémonies d'assermentation les nouveaux agronomes qui travailleront sur notre territoire. En cette occasion, j'ai pu leur présenter un portrait de notre section, de son CA et les types d'activité que nous tenons pour former nos agronomes et échanger entre nous. Presque tous les agronomes avaient déjà un emploi, dans des secteurs très variés, démontrant ainsi la diversité de la pratique agronomique d'aujourd'hui.

Comme membre du CA de l'Ordre des agronomes, j'ai présidé les travaux du comité de gouvernance qui a tenu plusieurs rencontres pour réviser des politiques notamment celles concernant l'élection à la présidence et vice-présidence de l'Ordre. J'ai également présidé les travaux du comité qui s'est penché sur la définition des actes en gestion et financement agricole.

Je suis également membre du jury du comité des prix de l'Ordre depuis quelques années.

Activités du conseil d'administration

Cette année, le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises, dont deux par vidéoconférence, pour préparer des activités et discuter des grands dossiers en cours à l'OAQ.

Nous avons travaillé activement à la mise en place d'activités intéressantes et formatrices, et étoffé une approche de communication proactive, avec comme objectif de réseauter en réunissant un nombre croissant d'agronomes à nos activités. La participation d'agronomes actifs, retraités ou nouvellement dans nos rangs, était notre priorité.

Activités professionnelles et sociales

L'AGA de la section s'est tenue le 25 avril 2019. Tous les candidats venant en élection ont été reconduits pour un terme additionnel. Outre une formation de AGECO intitulée «Insectes au menu», cette AGA a permis d'entendre/de rencontrer les candidats à l'élection à la présidence et la vice-présidence de l'Ordre.

Notre section a continué à s'impliquer dans les dîners-conférences réunissant des intervenants agricoles. Une activité nous a permis de rencontrer les initiateurs de la Boîte à Start-up qui supporte des entrepreneurs qui développent de nouveaux produits alimentaires, et de visiter leurs locaux.

Deux autres activités ont été organisées dans la section, lesquelles ont connu un succès de participation très important. Toutes ces activités étaient reconnues comme formation accréditée.

LAVAL— RIVE—NORD (SUITE)

En septembre, nous avons visité deux entreprises innovantes et dynamiques, et qui ont mis en place de la complémentarité dans toute leur chaîne de valeurs.

- L'activité a débuté par **Les Fermes Belvache**, une entreprise d'envergure qui possède 100 vaches avec robot de traite, et qui en plus effectue de la production biologique sur une superficie de 1 000 hectares.
- Par la suite, nous avons visité la **Ferme Denis Le Guerrier et fille** qui produit et emballe des légumes racines depuis 40 ans et qui est en conversion importante vers le bio.
- Le savoir-faire de la famille Le Guerrier en cultures maraîchères auquel s'ajoute l'expertise de la famille Gauthier de Les Fermes Belvache leur a permis d'entreprendre la production de légumes racines certifiés bio, commercialisés depuis peu sous la marque CrocBio.

Au mois de janvier, nous avons tenu une grande activité de formation et de reconnaissance de nos agronomes à la Microbrasserie Ruisseau Noir de Terrebonne. Près de 55 participants s'y sont joints, un succès similaire à l'an dernier.

- En début de rencontre, nous avons eu une présentation fort instructive de M. Jean-Pierre Salvat, diplômé en agronomie et fondateur de la **Fromagerie polyethnique** de St-Robert. Il nous a brossé un portrait de l'entreprise et de son expansion au cours des ans. Il nous a parlé de son approche en termes de développement durable et d'engagement social.
- Cette portion professionnelle s'est conclue par un repas gastronomique de quatre services, permettant d'apprécier l'assemblage de différentes bières et d'une douzaine de fromages provenant de la Fromagerie Polyethnique et d'autres des régions des Laurentides et de Lanaudière. Nous avons en cette occasion présenté chacun des nouveaux agronomes de la section et honoré nos jubilaires de 25 ans de vie agronomique.

Nous étions bien avancés dans la préparation de notre Assemblée générale qui devait se dérouler à la fin avril. Le lieu était identifié, le conférencier réservé, etc. Mais la COVID-19 et les consignes de confinement nous ont obligés à modifier nos plans. L'AGA sera probablement tenue ultérieurement dans les prochains mois sur Zoom ou en personne, selon l'évolution de la pandémie.

Le CA a décidé d'opter pour la tenue d'une élection par voie électronique qui se tiendra en avril 2020.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier spécialement mes consœurs et confrères du CA pour leur engagement à s'impliquer activement et à dynamiser notre section. Les commentaires reçus et la participation nombreuse d'agronomes est la plus belle récompense pour leur travail.

Merci aux agronomes de vous intéresser à notre profession et de la valoriser. Nous travaillons à nourrir le monde et l'importance de la production agricole d'ici a bien été mise en évidence dans tout l'épisode de la pandémie que nous vivons. L'agronome en est un des maillons essentiels.

Michel Brosseau, agronome

Président de la section
Laval – Rive-Nord

MAURICIE— CENTRE—DU—QUÉBEC

Membres du conseil 2019-2020

Président:

Yan Légaré, agr.

Vice-président:

Alexandre Couture, agr.

Secrétaire:

Sébastien Whissel, agr.

Trésorier:

Olivier Demers, agr.

Administrateurs:

Yves Auger, agr.

Francis-Paul Gélinas, ing. jr. et agr.

Yan Imhof, agr.

Activités de la présidence de la section

Il me fait plaisir de produire, au nom des administrateurs du CA, le rapport annuel 2019-2020 de notre section. C'est grâce au travail des 7 membres et de leur réseau de contacts que nous avons pu organiser des activités aussi intéressantes!

Les administrateurs ont représenté la section aux différentes cérémonies d'assermentation. En avril 2019, la section était présente à l'École d'agriculture de Nicolet pour remettre la bourse pour les mérites.

Activités du conseil d'administration

Durant la dernière année, les administrateurs ont tenu 6 séances du CA, dont une en conférence téléphonique. Afin de régler les détails des différentes activités organisées, les administrateurs ont aussi tenu quelques conférences téléphoniques supplémentaires.

Activités professionnelles et sociales

Les administrateurs ont organisé pour leurs membres trois activités durant cet exercice.

1. 13 février:
Déjeuner du président et SST
2. 12 septembre:
Golf et Steeve Adam
3. 11 décembre:
Visite Centre d'Engrais et conférence sur le marché

Le golf annuel de la section s'est tenu à Gentilly le 12 septembre 2019. En formule neuf trous, cette formule «rapide» était accompagnée d'une formation de Steeve Adam, agr., portant sur les nouvelles réalités du bien-être animal au Québec et au Canada.

Les agronomes ont aussi eu l'opportunité de visiter un centre d'engrais à Louiseville et d'assister à une conférence sur le marché mondial des engrais minéraux à Yamachiche le 11 décembre dernier. Finalement, le 13 février s'est tenu à St-Grégoire le déjeuner du président portant sur les actualités du monde agronomique, suivi d'une conférence portant sur la santé et la sécurité au travail sur les fermes et leurs intervenants.

Remerciements

Je voudrais remercier chaleureusement ceux et celles qui ont contribué aux succès de la section MCDQ de l'année 2019-2020, et plus particulièrement les membres du CA.

Yan Légaré, agronome

Président de la section
Mauricie- Centre-du-Québec

MONTRÉAL — RIVE-SUD

Membres du conseil 2019-2020

Présidente:

Catherine St-Georges, agr.

Vice-président:

Pierre-Olivier Bédard, agr.

Secrétaire:

Guillaume Boivin, agr.

Trésorière:

Laurie Noiseux, agr.

Administrateurs:

Michel Montpetit, agr.

Evelyn Barriault, agr.

Nouvel agronome:

Benjamin Brasseur, agr.

Activités du conseil d'administration

Le CA a tenu quatre réunions (23 avril 2019, 17 juin 2019, 23 septembre 2019 et 31 mars 2020) relativement à la gestion des affaires de la section.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de la section s'est tenue le 23 avril 2019 à La Prairie. Ce sont plus de 115 agronomes de la section qui étaient au rendez-vous à la Plaza Rive-Sud de La Prairie. Lors de l'assemblée, il y a eu présentation d'une conférence: Le Québec, leader nord-américain dans le développement de l'agriculture biologique par Jérôme-Antoine Brunelle, agr., coordonnateur au développement de l'agriculture biologique pour l'Union des producteurs agricoles. Ensuite, M. Pascal Thériault, agr., vice-président de l'Ordre des agronomes du Québec était invité à présenter les affaires courantes de l'Ordre. Il a entre autres introduit le projet de refonte des sections régionales de l'OAQ.

Ensuite, moment très attendu de cette soirée, les candidats aux élections 2019 étaient invités à présenter une courte allocution et répondre à des questions de la salle. Ce sont Louis Robert, Michel Duval, candidats à la présidence et Caroline-Joan Boucher et Pascal Thériault, candidats à la vice-présidence qui y participaient. Un portrait des activités de la section a aussi été présenté pour la dernière année. Deux résolutions ont été adoptées par les membres traitant de la valorisation de la profession et sur la pratique agronomique.

Au courant de l'année 2019 et 2020, la présidente de la section, Catherine St-Georges, agr., et les autres administrateurs ont participé aux différentes séances d'assermentation des nouveaux agronomes tenues à Québec et à Longueuil afin d'accueillir les nouveaux membres de la section.

La section a transféré la page Facebook vers un groupe Facebook afin de rejoindre davantage les membres. Sont publiées sur ce groupe des informations relatives aux événements organisés par le conseil et de l'information pertinente pour nos membres.

À chaque année, la section commandite la participation des nouveaux agronomes au Congrès de l'Ordre afin d'attirer davantage de nouveaux agronomes à participer à cet événement. Ce sont deux agronomes qui ont bénéficié de cette commandite.

Activités professionnelles et sociales

Soirée hommage (nouveaux et jubilés 25 ans)

La «Soirée hommage» souligne les 25 ans de vie agronomique des membres de la section et

constitue l'occasion d'accueillir les nouveaux agronomes.

Tous les agronomes de la section ont été invités à cette activité qui a débuté par une visite du Centre de distribution de fertilisants de Sollio agriculture à Ville Ste-Catherine le 19 novembre 2019. Après la visite du Centre, les participants ont été invités à se rendre au MResto-bar pour entendre une conférence et échanger entre eux autour de quelques bouchées.

En 2019, les 25 ans de vie agronomique des agronomes suivants ont été soulignés: Anne Chapdelaine (5160), Éric Daneau (5119), Julie-Andrée Gagnon (5166), Myriam Gagnon (5159), Martin Lanouette (5189), Éric Léger (5117), Gilbert Marleau (5161), Nathalie Tanguay (5121) et Nicolas Mesly (3103).

Ont aussi été soulignés les 50 ans de vie agronomique d'Yves Bricault (1613) et d'Urgel Delisle (1615). Félicitations à vous tous!

C'est Mme Émilie Morin-Roy, agronome et coordonnatrice des centres de distribution de fertilisants, qui a présenté une conférence - Logistique d'approvisionnement des engrais, mouvement et logistique. Les nouveaux agronomes ont aussi été invités à se présenter. Ce sont 30 agronomes qui participaient à cette activité.

Souper-conférence conjoint avec la section Saint-Hyacinthe

Le 11 mars dernier, la section Montréal-Rive-Sud s'est jointe à celle de Saint-Hyacinthe pour organiser un souper-conférence à l'hôtel Rive-Gauche de Beloeil. Deux conférences ont été présentées, contribuant à l'offre de formation continue des agronomes. La première conférence portait sur l'éthique et les conflits d'intérêts, elle a été présentée par Allison Marchildon, professeure agrégée à l'université

OUTAOUAIS

de Sherbrooke. La seconde présentation s'intitulait «Limites planétaires: le rôle stratégique des agronomes dans la transition qui s'impose». Elle a été offerte par Laure Waridel, écosociologue, professeure associée à l'UQAM. L'évènement a attiré 150 personnes et fut enregistré afin de produire une vidéo qui sera diffusée sur la plateforme ASIO, pour les membres d'autres sections.

Le 12 novembre, nous avons aussi remis la bourse Benoît Van Winden à un futur agronome. Instaurée en 2009, l'attribution de la bourse Benoît Van Winden est basée sur l'excellence du dossier académique et sur la participation aux activités parascolaires visant la promotion et le développement des sciences agronomiques et de la profession. En 2019, cette bourse de 1 000 \$ a été remise à Victor Dagenais-Martin, étudiant en 3^e année en Agro-Environmental Sciences McGill University.

Remerciements

Je tiens à remercier très chaleureusement les membres du CA pour la qualité de leur implication et leur dynamisme, particulièrement à Pierre-Olivier Bédard, notre vice-président sortant. Merci aussi aux administrateurs de la section de Saint-Hyacinthe pour leur collaboration dans l'organisation du souper-conférence. Enfin, les membres du CA tiennent à remercier les agronomes de la section qui ont répondu à l'appel en assurant un excellent taux de participation à nos activités.

Catherine St-Georges, agronome
Présidente de la section Montréal
– Rive-Sud

Membres du conseil 2019-2020

Présidente:

Isabelle Dubé, agr.

Secrétaire et trésorier:

Jean-Jacques Simard, agr.

Administrateurs:

Yvan Jacques, agr.

Félix Moore, agr.

Stéfani Daigle, agr.

Marc F. Clément, agr.

Activités de la présidence de la section

Étant en région périphérique, le CA de la section considère important de donner l'opportunité à ses membres de suivre des formations diversifiées et abordables. Notre défi est de trouver des sujets d'ordre général pouvant plaire aux agronomes ayant des champs de pratique variés tout en étant formateurs et utiles. Nous avons aussi pris l'habitude de lancer les invitations pour nos activités aux sections voisines.

À titre de présidente de la section, j'ai participé au Congrès annuel de l'OAQ ainsi qu'à deux cérémonies d'assermentation des nouveaux membres, en plus de siéger sur divers comités de l'OAQ.

Activités du conseil d'administration

Le CA de la section Outaouais s'est réuni à 3 reprises lors de la séance régulière du CA en plus de notre AGA 2019 tenue le 29 avril 2019.

Activités professionnelles et sociales

Cette année, dû à des raisons hors de contrôle du CA de la section Outaouais de l'Ordre des agronomes du Québec, les activités organisées ont malheureusement été annulées, faute de participation. Les organisateurs gardent en réserve ces activités pour une prochaine saison.

Remerciements

En terminant, je tiens toujours à remercier les administrateurs de la section pour leur disponibilité à me seconder et à participer activement à l'organisation de nos activités. Je les remercie particulièrement pour l'apport de nouvelles idées dans l'élaboration de nos activités.

Et enfin, un merci spécial à MM. Jean-Jacques Simard agronome et Marco Morin agronome qui, après de nombreuses années d'implication à l'Ordre, agissent maintenant respectivement comme secrétaire et trésorier.

Isabelle Dubé, agronome

Présidente de la section Outaouais

QUÉBEC

Membres du conseil 2019-2020

Présidente:

Nancy Morin, agr.

Vice-président:

André Lessard, agr.

Secrétaire et trésorier:

Luc Cyr, agr.

Administrateurs:

René Gagnon, agr.

Stéphane Laberge, agr.

Caroline Grégoire, agr.

Marlène Lagacé, agr.

Rachel Charbonneau, agr.

Frédéric Normand, agr.

Geneviève Landry, agr.

Au moment de rédiger ce rapport, le Québec est sur pause et nous faisons face à une situation inédite. La pandémie nous contraint à nous isoler et à suspendre nos activités. Même si notre assemblée générale annuelle a été remise à une date ultérieure à cause de la distanciation sociale, un nouveau CA a été élu par acclamation via le dépôt de mises en candidature par courriel.

Activités du conseil d'administration

Au cours de la dernière année, votre CA s'est réuni à huit reprises pour discuter de sujets d'actualité régionale et planifier la réalisation d'un riche programme d'activités dont voici un résumé.

Activités professionnelles et sociales

En juin 2019, se tenait le 31^e anniversaire du tournoi de golf de la Section. Ce tournoi annuel est une activité de réseautage appréciée et très courue par les acteurs du milieu agroalimentaire. Merci à Bruno Demers et son équipe: Gaétan Morissette, Nicolas Simoneau et Jocelyne Drolet pour avoir fait de cet événement un rendez-vous à ne pas manquer.

Au mois de septembre, les agronomes de la Section ont visité l'entreprise Les Miels d'Émilie à St-Sylvestre. Ce fut l'occasion idéale pour en apprendre davantage sur la production de miel et surtout d'en savoir plus sur le métier d'apiculteur. Les propriétaires et leur agronome Nicolas Tremblay ont été très généreux en partageant leur savoir-faire.

En octobre, les agronomes de la Section ont pu se familiariser avec la production de bière en visitant l'entreprise Frampton Brasse tout en profitant d'un atelier de dégustation animé. La Section a profité de ce moment pour féliciter les agronomes récipiendaires des prix de l'Ordre des agronomes du Québec. Bravo encore une fois aux agronomes: Jean Caron et Conrad Bernier pour l'Ordre du Mérite Agronomique, Denis Champagne, Mathieu Côté, Sophia Boivin, Pierre-Antoine Thériault et Caroline Turcotte pour la Médaille de distinction agronomique, et finalement Robert Lagacé pour le Prix Henri-C.-Bois. Nous sommes fiers de vous compter parmi nos membres.

Toujours en octobre, les agronomes ont été conviés à une assemblée générale extraordinaire pour mettre à jour les règlements de la Section. Après la réunion, c'était le déjeuner-conférence du

président de l'Ordre, M. Michel Duval. Pour permettre à un plus large auditoire d'entendre notre président sur les dossiers en cours, la conférence s'est répétée à Ste-Marie pour le dîner.

Plusieurs agronomes se sont déplacés à Trois-pistoles pour la récolte des algues sur les rives du Saint-Laurent et visiter l'entreprise Organic Ocean. Ensuite, à l'usine, on a assisté à la transformation des algues en divers produits utilisés en productions végétales. Pour l'organisation de cet événement, trois sections se sont unies, soit la Côte du Sud, la section de l'Est et celle de Québec. Cette occasion unique a permis de revoir de vieilles connaissances et de faire du réseautage. C'est certes une alliance à répéter dans le futur.

En novembre, la Section recevait l'agronome Cindy Jatton pour un déjeuner-conférence sur la génomique dans l'industrie laitière. En février, l'agronome Jean-Philippe Laroche nous entretenait de la nutrition protéique des bovins laitiers. Nous avons aussi prévu un autre déjeuner-conférence en mars sur les terres noires avec l'agronome Karolane Bourdon, mais en raison de la pandémie, cette activité a été reportée. Il est à noter que M. Laroche et Mme Bourdon, étudiants gradués de l'Université Laval, sont nos deux récipiendaires de la bourse Yvon Lévesque décernée par la Section.

Le comité des retraités a organisé une visite à la Ferme Drapeau et Bélanger, à Ste-Françoise le 7 novembre. La Ferme, dont les performances sont exceptionnelles, est dirigée par une famille dévouée et passionnée qui partage généreusement ses secrets. Une visite de l'entreprise Synagri était prévue en mars mais l'activité a été remise.

DOSSIER RELÈVE

Pour une seconde année, on a multiplié nos efforts auprès de la relève agronomique. Nous avons innové en réalisant deux activités de réseautage en collaboration avec l'AGETAAC (association étudiante) à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation le 6 novembre 2019 et le 12 mars 2020. Lors de ces événements, des agronomes ont témoigné de leur parcours professionnel et de leur préparation à l'examen à l'Ordre. Je tiens à remercier particulièrement l'agronome Diane Allard pour sa contribution.

La seconde édition du concours «Agronome de demain» a eu lieu lors de la SAAC. Le concours a été très populaire auprès de nos candidats à la profession avec l'inscription de 17 équipes. Nos juges-agronomes dévoués, Gérald Pelletier, Bertrand Fournier et Pierre Doré ont discuté avec les étudiants pour ainsi décerner les honneurs à trois équipes qui se sont démarquées par la qualité de leurs exposés. La bourse Luc-Boutin a été remise aux trois meilleurs kiosques. Il s'agit de:

«Production laitière»

Équipe composée de:
Catherine Bourdeau,
Stacey Bourque, Maude Labbé,
Marie-Pier Gervais, Michael
Labrie-Beaulieu, Véronique
Morin-Joncas et Josiane Prince.

«Engrais verts»

Équipe composée de: Karianne
Forcier, Jessica Champagne-
Caron et Eden Poulin.

«Les OGM: comment s'y retrouver entre mythes et réalités»

Équipe composée de Mariève
Dallaire-Lamontagne, Myriam
Landry et Cyndelle Gagnon.

On peut affirmer sans aucun doute que la relève est prometteuse, dynamique et de plus en plus enthousiaste, au fur et à mesure que le marché du travail approche.

Notre programme de parrainage amorce aussi sa deuxième année et nombreux sont ceux et celles qui ont bénéficié des services d'agronomes bénévoles (surtout les administrateurs) pour être mieux préparés à l'examen d'admission.

LA SECTION DE QUÉBEC: CRÉATIVE, ORIGINALE ET DYNAMIQUE

En janvier, le CA de la Section a innové en organisant une demi-journée de formation agronomique en productions émergentes. Trois thèmes ont été couverts dont la production de houblon par l'agronome Charles Fournier, l'agriculture urbaine avec François St-Pierre et le cannabis par l'agronome Marc Beaulieu.

La section a démarré un nouveau projet intitulé «Coup de chapeau» pour souligner le travail, un fait ou un projet particulier mené par un agronome de la Section. Le principe est basé sur le concept de passer au suivant. Le premier coup de chapeau a été décerné à l'agronome Luc Cyr pour avoir conceptualisé et participé à la réalisation d'un outil unique et inédit de découverte et de choix de carrière universitaire en bioalimentaire, soit la boussole alimentaire. Le second coup de chapeau a été donné à l'agronome Anthony Cyr pour son implication au développement de la filière québécoise de l'asclépiade au Québec, une plante qualifiée de mauvaise herbe. L'agronome Justine Breton a été la troisième récipiendaire. La section tenait à souligner son implication dans sa communauté et son leadership

avec son entreprise «Aux fruits de la colline».

La dernière activité de la saison n'a pu avoir lieu. Il s'agit du cocktail d'anniversaire pour souligner les 25 et 50 ans de vie agronomique des agronomes de la Section, mais soyez assurés que ce n'est que partie remise.

En terminant, nous avons un nouveau groupe Facebook qui regroupe uniquement les agronomes de la Section. On y retrouve à chaque semaine la diffusion de nos activités, des offres de formation et divers articles couvrant l'actualité agricole. Restez branchés et suivez-nous pour ne pas manquer nos activités.

Remerciements

Je tiens à profiter de l'opportunité qui m'est offerte pour exprimer toute ma gratitude à mon équipe et surtout j'applaudis le travail qu'ils ont accompli. Avoir des idées, c'est une chose, mais les réaliser en est une autre. Grâce à leur débrouillardise et à leur dévouement, tout est toujours possible.

Merci aux administrateurs sortants: Caroline Grégoire, Geneviève Landry et Rachel Charbonneau. Ce fut un plaisir de travailler avec vous.

Pour concrétiser nos réalisations, il faut aussi des bénévoles dévoués et je me considère choyée d'être si bien entourée. Merci à vous, chers bénévoles. Votre temps et votre générosité nous sont précieux et sans vous, la Section ne serait pas aussi vivante.

Au plaisir de vous revoir prochainement, prenez soin de vous et de votre famille.

Nancy Morin, agronome

Présidente de la section Québec

SAGUENAY— LAC—SAINT—JEAN— CÔTE—NORD

Membres du conseil 2019-2020

Président:

Maxim Lavoie, agr.

Vice-président:

Thierry Balthazard, agr.

Secrétaire:

Ann-Sophy Côté, agr.

Trésorier:

Pascal Desbiens, agr.

Publiciste:

Anna-Marie Devin, agr.

Administrateurs:

Jordan Routhier, agr.

Marie-Ève Moreau, agr.

Activités de la présidence de la section

C'est avec beaucoup de fierté que j'ai représenté les agronomes du Québec aux réunions du CA provincial. J'ai également le privilège de siéger sur le comité finances et audit, en plus de m'impliquer sur différents comités, tels que le comité sur l'indépendance professionnelle et le comité de réaction à la suite du dépôt du mémoire de la CAPERN. De plus, j'ai participé aux réunions du CA de la section régionale ainsi qu'à plusieurs activités sociales organisées par celui-ci.

Activités du conseil d'administration

Le conseil s'est réuni à sept reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre son plan d'action. Il a comblé les postes vacants au Conseil, et a entamé des démarches auprès de relève potentielle pour avoir un conseil le plus complet possible à la fin de chaque AGA. Le Conseil a tenu l'ensemble de ses séances par vidéodiffusion afin de faciliter la participation d'un plus grand nombre d'agronomes de toute la Section. Des démarches pour favoriser la participation des agronomes de la Côte-Nord ont été faites.

Activités professionnelles et sociales

Le Conseil a organisé une visite de la distillerie du Fjord, à Saint-David-de-Falardeau, en septembre. Cette visite a été l'occasion de discuter avec les fondateurs de l'entreprise qui ont créé l'un des gins les plus populaires à l'heure actuelle au Québec. De même, nous avons eu la chance de visiter l'usine de cogénération de St-Félicien en novembre. Nous avons accueilli les nouveaux agronomes de la région à la Microbrasserie du Lac-St-Jean en janvier, en plus d'organiser le déjeuner du président et de la directrice générale dans le même mois. Finalement, une formation donnée par messieurs Maxime Paré et Jean Lafond a été offerte aux agronomes de la région ainsi qu'aux étudiants en technique agricole du collège d'Alma sur les sols du Saguenay-Lac-St-Jean.

Remerciements

J'aimerais conclure en remerciant mes collègues agronomes qui ont accepté de donner de leur précieux temps au sein du CA au cours de la dernière année, soit Marie-Ève Moreau, Jordan Routhier, Ann-Sophy Côté à titre de secrétaire, Anna-Marie Devin à titre de publiciste, Pascal Desbiens à titre de trésorier ainsi que Thierry Balthazard à titre de vice-président.

Maxim Lavoie, agronome

Président de la section de
Saguenay – Lac-Saint-Jean
- Côte-Nord

SAINT-HYACINTHE

Membres du conseil 2019-2020

Président:

Gilles Tremblay, agr.

Vice-présidente:

Chantale Soumahoro, agr.

Secrétaire:

Ann-Gabrielle Jutras, agr.

Trésorier:

Daniel Schiettekatte, agr.

Administrateurs:

Mélanie Dubuc, agr.

Catherine Delorme-Tétreault, agr.

David Plourde, agr.

Activités de la présidence de la Section

En tant que président de la section de Saint-Hyacinthe de l'OAQ, j'ai participé à l'assemblée générale annuelle de l'UPA de la région de Saint-Hyacinthe le 8 octobre 2019 à Granby. Toujours en tant que président de section, j'ai assisté aux séances d'accueil des nouveaux agronomes à deux occasions: le 27 septembre 2019 à Longueuil et le 22 novembre 2019 à Québec. Pour terminer, j'ai participé aux rencontres du CA de l'OAQ à cinq reprises au cours de l'année financière 2019-2020.

Activités du conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle (AGA) de la section s'est tenue le 16 avril 2019 à Saint-Hyacinthe. Près d'une centaine de membres ont participé à cet événement. Au cours de la dernière année financière, les membres du CA de l'OAQ de la région de Saint-Hyacinthe ont tenu 4 rencontres physiques, soit 3 en 2019 (10 juin, 16 septembre et 28 octobre) et une seule en 2020 (3 février). Étant donné la situation exceptionnelle associée avec la pandémie de la COVID-19, le CA de la section Saint-Hyacinthe a décidé de reporter à une date encore indéterminée la tenue de l'assemblée générale des membres de la Section, qui était prévue le 15 avril 2020.

Activités professionnelles et sociales

La section de Saint-Hyacinthe a tenu deux activités au cours de la dernière année. Une première activité s'est tenue le 13 novembre 2019 pour souligner les 25 et 50 ans de vie agronomique des membres de la Section. Plus de 40 personnes ont participé à cette activité. La seconde activité était organisée conjointement par notre section et celle de la section Montréal - Rive-Sud. Un souper-conférence s'est tenu le 11 mars 2020 à l'hôtel Rive Gauche de Beloeil. Il y avait deux conférenciers invités qui nous entretenus des thèmes suivants: Mobiliser l'éthique pour favoriser l'indépendance professionnelle (Allison Marchildon) et Limites planétaires: le rôle stratégique des agronomes dans la transition qui s'impose (Laure Waridel). L'activité fut un franc succès avec la participation de plus de 150 participants. Encore merci aux organisateurs de l'activité. Il y a eu captation vidéo des deux conférences qui seront rendues disponibles par le bureau de l'Ordre.

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement tous les membres du CA de Saint-Hyacinthe pour leur excellente implication dans les activités du CA de la section tout au long de l'année 2019-2020.

Gilles Tremblay, agronome

Président de la section
de Saint-Hyacinthe

AVOIR DES SECTIONS

Avoir des sections au 31 mars 2020

SOMMAIRE DES BILANS DES 11 SECTIONS 2019-2020												
	ABITIBI- TÉMISCAMINGUE	MAURICIE - CENTRE-DU- QUÉBEC	CÔTE-DU-SUD	EST-DU-QUÉBEC	OUTAOUAIS	LAVAL - RIVE-NORD	SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN CÔTE-NORD	SAINT-HYACINTHE	QUÉBEC	MONTREAL - RIVE-SUD	ESTRIE - BOIS-FRANCS	TOTAL
<u>Actif</u>												
Encaisse	2 761,64 \$	363,65 \$	783 \$	2 940 \$	11 062 \$	4 310 \$	7 380 \$	11 626 \$	14 775,31 \$	4 981,44 \$	227,09 \$	61 210,13 \$
Capital social	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 \$
Placements à court terme	6 148,18 \$	18 930,81 \$	7 741 \$	8 729 \$	1 324 \$	15 195 \$	0 \$	25 628 \$	35 420 \$	12 265,25 \$	10 627,83 \$	142 009,07 \$
Débiteurs	115,70 \$	0 \$	301 \$	286 \$	0 \$	0 \$	550 \$	0 \$	418 \$	1 016,46 \$	0 \$	2 687,16 \$
Frais payés d'avance	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Immobilisations	0 \$	85 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 \$	90 \$
Total de l'actif	9 025,52 \$	19 379,46 \$	8 825 \$	11 955 \$	12 391 \$	19 505 \$	7 930 \$	37 254 \$	50 613,31 \$	18 263,15 \$	10 859,92 \$	206 001,36 \$
<u>Passif</u>												
Emprunt de banque	0 \$	173,80 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	173,80 \$
Créditeurs	297,85 \$	0 \$	566 \$	0 \$	217 \$	906 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	769,24 \$	2 756,09 \$
Compte à payer	102,12 \$	0 \$	0 \$	258 \$	0 \$	0 \$	0 \$	10 175 \$	0 \$	(743,88 \$)	0 \$	9 791,24 \$
Frais perçus d'avance	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total du passif	399,97 \$	173,80 \$	566 \$	258 \$	217 \$	906 \$	0 \$	10 175 \$	0 \$	(743,88 \$)	769,24 \$	12 721,13 \$
<u>Avoir des membres</u>												
Ajustement à l'avoir propre	(218,54 \$)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	(218,54 \$)
Avoir en début d'exercice	9 545,14 \$	20 429,99 \$	9 009 \$	16 374 \$	10 689 \$	18 758 \$	9 296 \$	29 796 \$	52 047 \$	22 672,97 \$	10 829,84 \$	209 446,94 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	(701,05 \$)	(1 224,33 \$)	(751 \$)	(4 678 \$)	1 485 \$	(156 \$)	(1 366 \$)	(2 717 \$)	(1 433,69 \$)	(3 665,94 \$)	(739,16 \$)	(15 947,17 \$)
Total de l'avoir en fin d'exercice	8 625,55 \$	19 205,66 \$	8 258 \$	11 696 \$	12 174 \$	18 602 \$	7 930 \$	27 079 \$	50 613,31 \$	19 007,03 \$	10 090,68 \$	193 281,23 \$
Total du passif et de l'avoir des membres	9 025,52 \$	19 379,46 \$	8 824 \$	11 954 \$	12 391 \$	19 508 \$	7 930 \$	37 254 \$	50 613,31 \$	18 263,15 \$	10 859,92 \$	206 002,36 \$
<u>Avoir par membre</u>												
Nombre de membres	37	173	80	152	80	231	108	539	804	575	285	3 064
\$/membre	233,12 \$	111,02 \$	103,23 \$	76,95 \$	152,18 \$	80,53 \$	73,43 \$	50,24 \$	62,95 \$	33,06 \$	35,41 \$	63,08 \$



MEMBRES ET COMITÉS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au 1^{er} avril 2019, 3 333 membres

- 161 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau.
- 39 membres se sont réinscrits.
- 157 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année. De ce nombre, 27 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation, 6 sont devenus membres dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France, soit l'Arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles (ARM).
- Des 157 nouveaux membres, 7 permis temporaires ont été délivrés (art. 37. Charte de la langue française).
- 1 permis temporaire a été renouvelé

- 2 permis restrictifs temporaires ont été délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis.
- 1 membre a démissionné.
- 2 radiations temporaires ont été imposées par le conseil de discipline
- 6 membres sont décédés.

Ainsi au 31 mars 2020, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 357 agronomes

Le montant de la cotisation pour 2019-2020 était de 561,43 \$, auquel s'ajoutaient la contribution de 10 \$ à Agronomes Canada, les taxes ainsi que la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec. La date limite pour l'inscription au tableau était au 31 mars 2020.

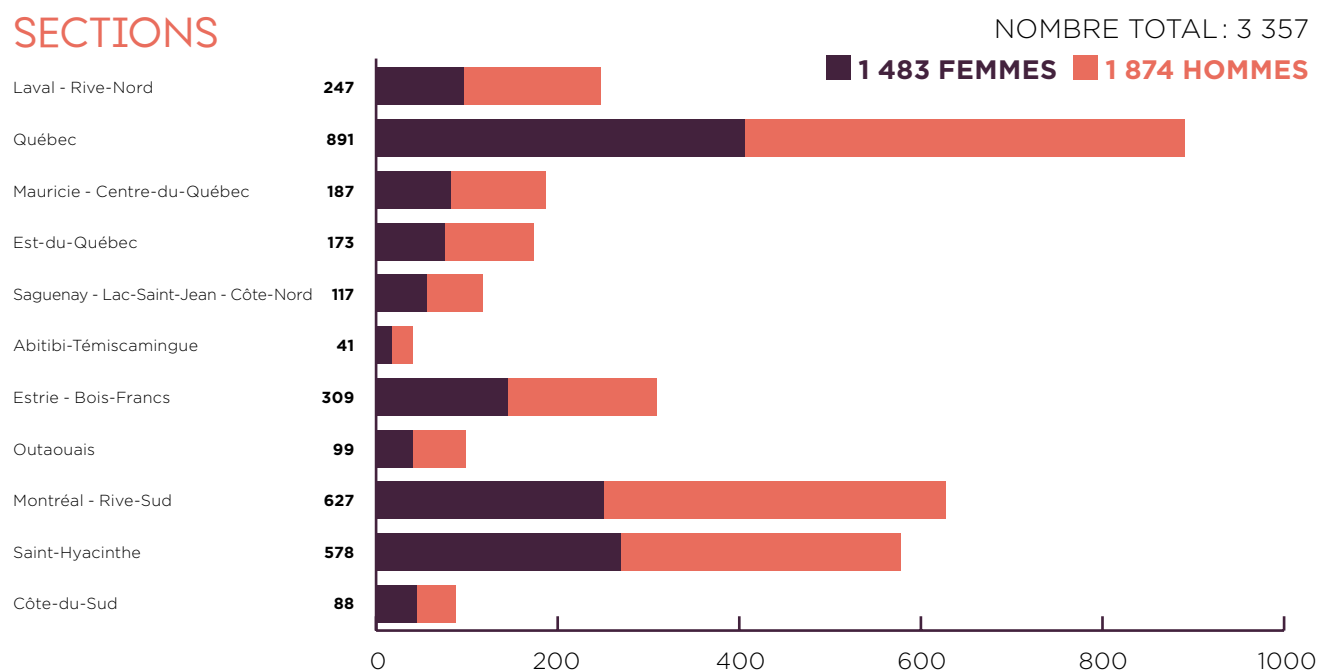
Les frais liés à une demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquise hors du Québec étaient de 183,41 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 99,90 \$ ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 289,59 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 99,90 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

CLASSE DE COTISATION 2019-2020	NOMBRE	MONTANT
Régulier	2 797	561,43 \$
Régulier (rabais parental)	110	187,14 \$
Régulier (nouveau membre - avril)	54	514,64 \$
Régulier (nouveau membre - septembre)	49	280,72 \$
Régulier (nouveau membre - novembre)	54	187,14 \$
Retraité	139	187,14 \$
Invalide	6	187,14 \$
Membre à vie	138	0 \$
Permis temporaire	8	561,43 \$
Permis restrictif temporaire	2	561,43 \$

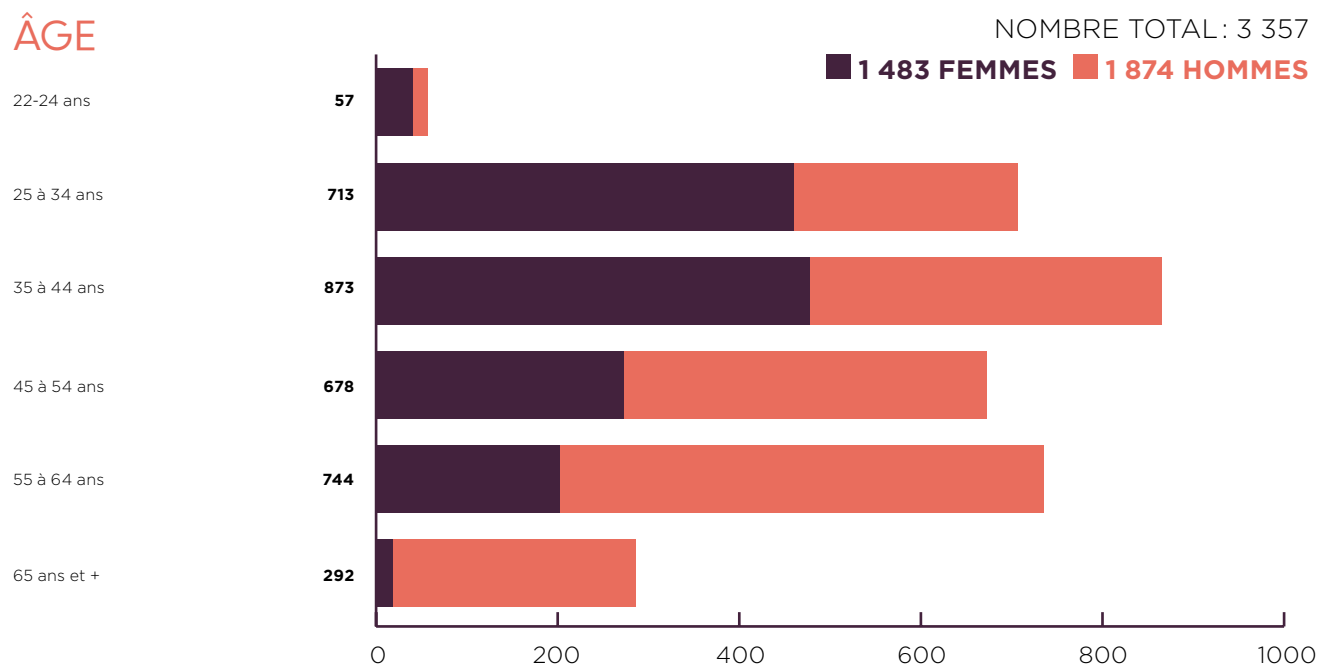
Répartition des membres par section, selon le sexe, au 31 mars 2020

SECTIONS



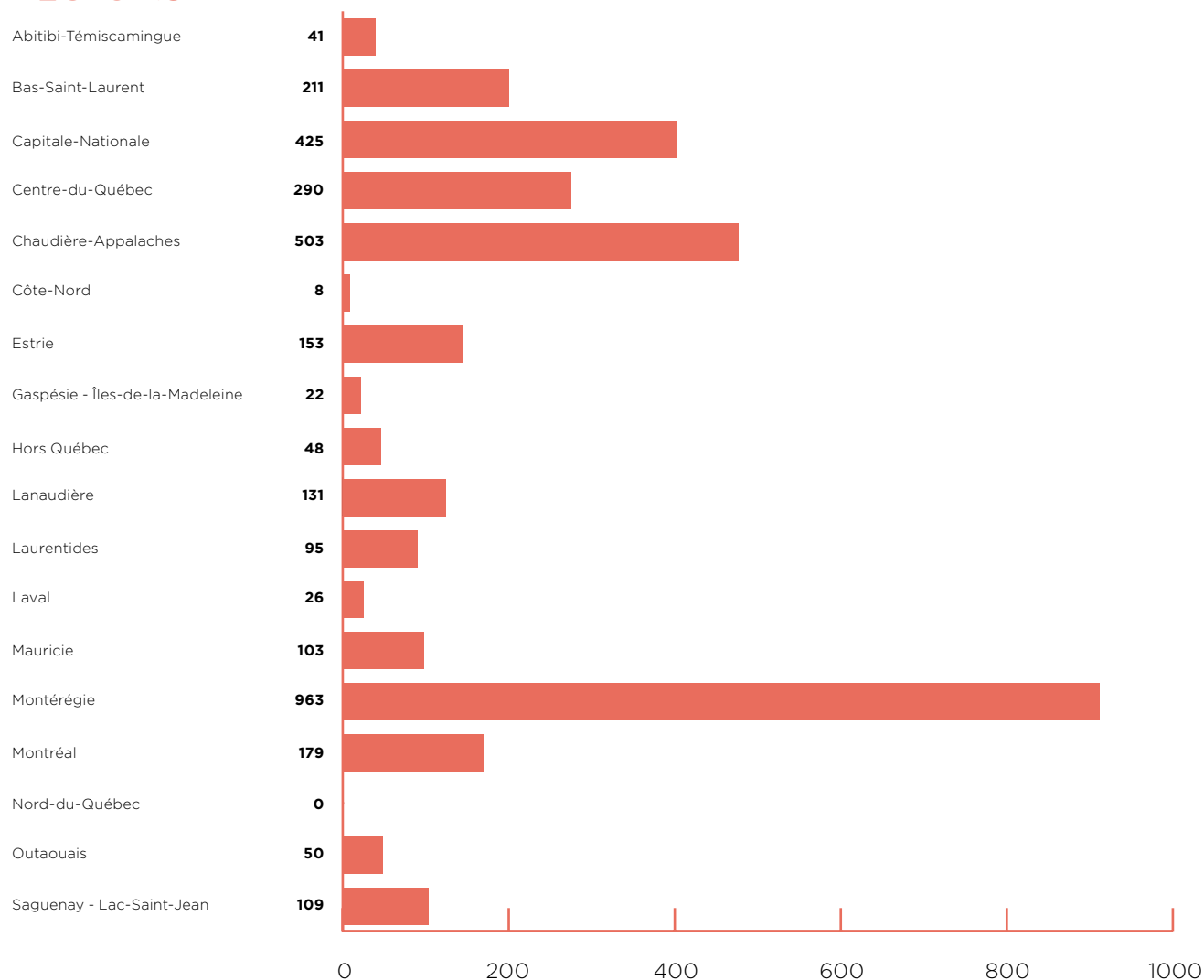
Répartition des membres par tranche d'âge au 31 mars 2020

ÂGE

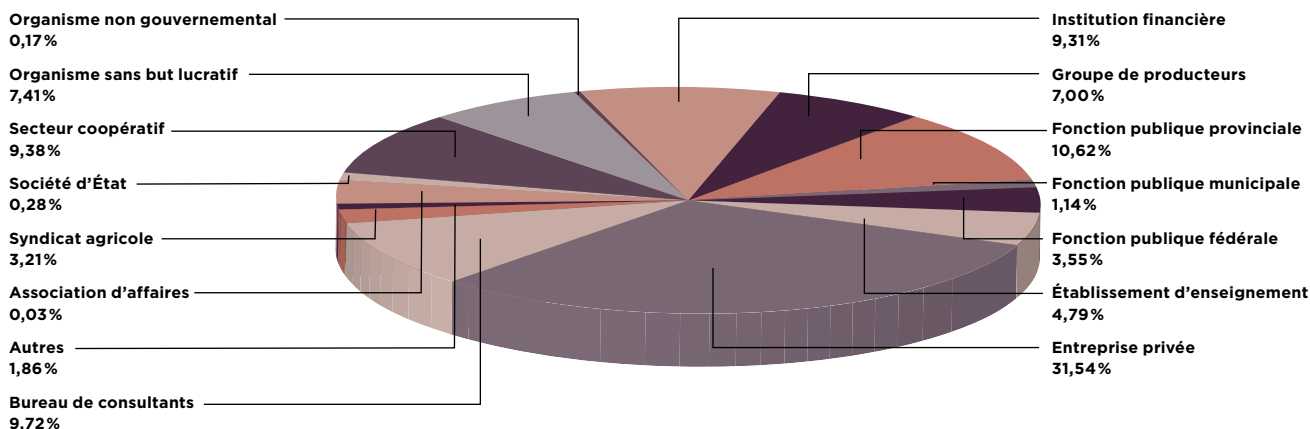


Répartition des membres par région administrative au 31 mars 2020

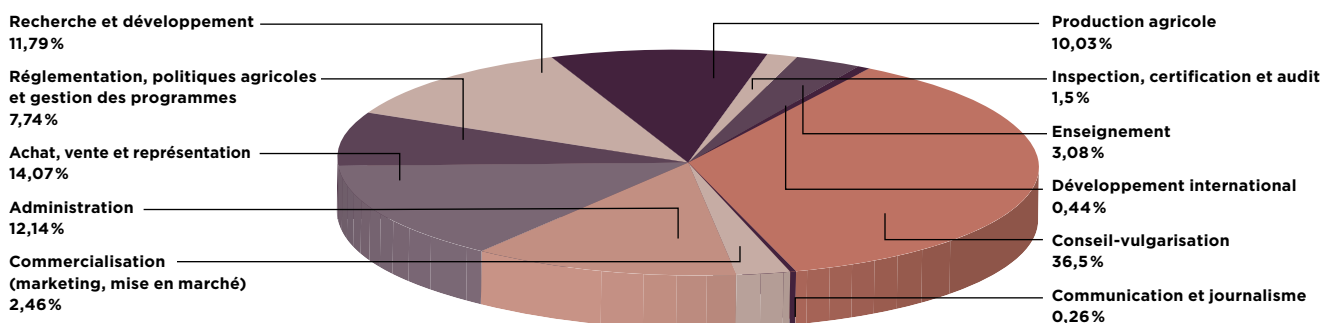
RÉGIONS



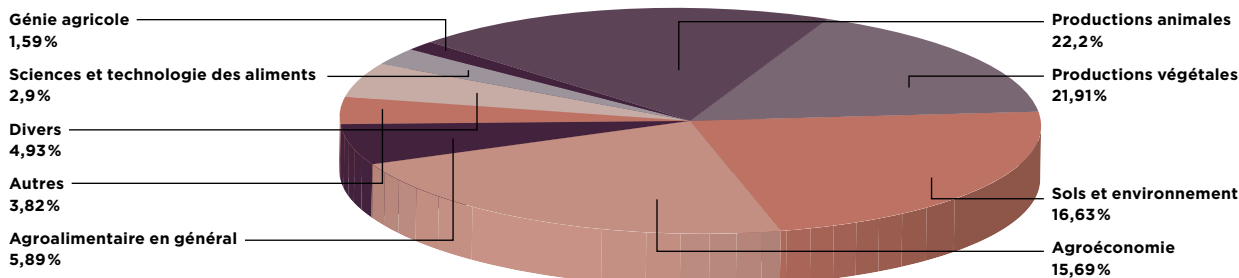
Répartition des membres réguliers selon le type d'employeur au 31 mars 2020



Répartition des membres réguliers selon leur domaine d'intervention au 31 mars 2020



Répartition des membres réguliers selon leur champ d'activité au 31 mars 2020



BÉNÉVOLES QUI ŒUVRENT AU SEIN DES COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Marc Tremblay, administrateur
nommé, président du comité
Michel Duval, agr., membre d'office
Brigitte Fortin, agr.
Yan Légaré, agr.
Catherine Saint-Georges, agr.
Louise Richard, avocate, membre
d'office, sans droit de vote

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Michel Brosseau, agr.,
président du comité
Richard Dessureault, agr.
Michel Duval, agr., membre d'office
Guy Jauron, administrateur nommé
Nancy Morin, agr.
Louise Richard, avocate, membre
d'office, sans droit de vote

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Johanne Boucher, administratrice
nommée, présidente du comité
Maxim Lavoie, agr.
Richard Miville, agr.
Pacal Thériault, agr.
Gilles Tremblay, agr.
Louise Richard, avocate, membre
d'office, sans droit de vote

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Colette Lebel, agr.,
présidente du comité
André Normandeau,
administrateur nommé
Martine Giguère, agr.
Yasmina Larbi-Youcef

COMITÉ D'ADMISSION

Pascal Thériault, agr.,
président du comité
Luc Cyr, agr.
Bruno Demers, agr.
Yasmina Labri-Youcef, agr.
Andréanne Martin, agr.
Alain Perras, agr.

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET ENQUÊTE EN DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Colette Lebel, agr.,
présidente du comité
André Normandeau,
administrateur nommé
Martine Giguère, agr.
Yasmina Labri-Youcef, agr.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Julien Guay, agr.
Samuel Comtois, agr.
Yvan Beaudoin, agr.
Luc Béland, agr.
Roger Bergeron, agr.
Laure Boulet, agr.
Nadine Bourgeois, agr.
Martine Chouinard, agr.
Jacques Goulet, agr.
Donald Hains, agr.
Anass Soussi, agr.
Secrétaire du conseil de discipline:
M^e Geneviève Roy
M^e Marina Vachon,
à compter du 13 décembre 2020
Secrétaire substitut:
M^e Caroline Leblanc

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU SYNDIC

Robert Blanchette,
administrateur nommé
Andrée Lachenaie,
administratrice nommée
Nathalie Côté
Éric Léger
Luc Béland

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Isabelle Dubé, agr.,
présidente du comité
Luc Cyr, agr.
Richard Dessureault, agr.
Christian Gonthier, agr.
Jean-Sébastien Laflamme, agr.
Kevin Wade, agr.
Raphaëlle Gendron, agr.,
secrétaire du comité

COMITÉ DES EXAMINATEURS À L'UNE OU L'AUTRE DES TROIS SESSIONS D'EXAMEN À LA PRATIQUE

Thierry Balthazard, agr.
Sylvain Pagé, agr.
Patricia Poulin-Cimon, agr.
Guy Bergeron, agr.
Geneviève Landry, agr.
Charles Fournier-Marcotte, agr.
Bruno Demers, agr.
Larbi Zerouala, agr.
Cynthia St-Denis, agr.
Pierre Desrosiers, agr.
Mario Boivin, agr.
Caroline Grégoire, agr.
Véronique Guillemette, agr.
Francis Goulet, agr.
Pierre-Étienne Parent, agr.
Andréanne Martin, agr.
Frédéric Robert, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Éric Massicotte, agr.
France Bélanger, agr.
Benoît Turgeon, agr.
Diane Allard, agr.
Nicolas Simoneau, agr.
Marie-Ève Dion, agr.
Sophie Gendron, agr.
William McManiman, agr.
Mylène St-Onge, agr.
Alain Perras, agr.
Marie-Christine Fauteux, agr.
Nancy Morin, agr.
André St-Hilaire, agr.
Véronique Samson, agr.
Richard Dessureault, agr.
Mourad Al Alaoui, agr.
Roger Bergeron, agr.
Remi Lafond, agr.
Youch Karimi, agr.
Laurie Gélinas, agr.
Michel Periard, agr.
Olivia Lecours-Gaudet, agr.
Lanwi Lekezime, agr.
Laure Boulet, agr.
Richardson Eugene, agr.
Sébastien Whissell, agr.

Richard Derome, agr.,
 Suzelle Barington, agr.
 Amévi Toglo, agr.
 Pierre-Étienne Parent, agr.
 Jean-Jaques Simard, agr.
 Yasmina Labri-Youcef, agr.
 Grégoire Brisson, agr.
 Dany Gingras, agr.
 Martin Breton, agr.
 Mustapha Eddib, agr.
 Mylène St-Onge, agr.
 Argelia Torres Hernandez, agr.
 Josiane Lefebvre, agr.
 Stéphane Laberge, agr.
 Pierre Desrosiers, agr.
 Marie-Christine Fauteux, agr.
 Mahamadou Nassirou Moutari Abdou, agr.
 Guy Lévesque, agr.
 Hélène St-Louis, agr.
 Véronique Samson, agr.
 Sylvain Pagé, agr.
 Marc Préfontaine, agr.
 Nicolas Simoneau, agr.
 Ayitre Akpakouma, agr.
 Charles Fournier-Marcotte, agr.
 Véronique Guillemette, agr.
 Martin Malenfant, agr.
 Anne-Pascale Pion, agr.
 Robert Lapalme, agr.
 Marie-Ève Tremblay, agr.
 Stéphanie Patenaude, agr.
 Jérémie Mercier, agr.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Thierry Balthazard, agr.,
 président du comité
 Jacques Goulet, agr.
 Robert Lagacé, agr.
 Julie Major, agr.
 Pascal Thériault, agr.
 Kevin Wade, agr.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS D'ÉQUIVALENCES

Suzelle Barrington, agr.
 Raymond Levallois, agr.
 Serge Lussier, agr.
 François Chalifour, agr.

COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

Pascal Thériault, agr.,
 président du comité
 Thierry Balthazard, agr.
 Jesus Jimenez Orte, agr.
 Simon Lanaudière, agr.
 François Castonguay, agr.
 Julie Major, agr.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Marc Préfontaine, agr.,
 président du comité
 Isabelle Couture, agr.
 Mohamed Derouich, agr.
 Hugues Francoeur, agr.
 Nicolas Jobin, agr.
 Sylvain Pagé, agr.
 Véronique Samson, agr.
 Catherine Thireau, agr.
Inspecteurs:
 Charles Fournier-Marcotte, agr.
 Louise Thériault, agr.
 Jocelyn Magnan, agr.
 Marie-Edith Cuerrier, agr.
 Jean Lecours, agr.
 Gérard Gilbert, agr.
 Mario Cantin, agr.
 Bernard Doré, agr.
 Jacques Frenette, agr.
 Chantale Bélanger, agr.

COMITÉ D'AUDITION

Michel Duval, agr., président
 Richard Dessureault, agr.
 Yan Légaré, agr.

COMITÉ SUR LES PRIX HONORIFIQUES

Michel Duval, agr.,
 président de l'Ordre
 Brigitte Fortin, agr.
 Jean-Jacques Simard, agr.
 Michel Fortin, agr.
 Gérald Pelletier, agr.

COMITÉ SUR L'INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE

Michel Duval, agr.
 Diane Parent
 Julien Prud'Homme
 François Claveau,
 professeur adjoint
 Valérie Lampron,
 Consultante - Ressource humaine
 Marie-Claude Émond, agr.

COMITÉ SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Michel Duval, agr.,
 président de l'Ordre
 Pascal Thériault, agr.,
 vice-président de l'Ordre
 Louise Richard, directrice générale
 et secrétaire de l'Ordre
 Laurence Therrien, responsable
 des communications et des
 relations publiques de l'Ordre
 Samuel Comtois, agr.
 Sophie Gendron, agr.
 Jacques Lacroix,
 consultant de l'Équipe Humania
 Patrick Bernier, consultant
 de l'Équipe Humania

COMITÉ AD HOC OAQ, OTPQ

Sylvain Biron, T.P.
 Lise Leclerc, T.P. en agriculture
 Rock Léonard, T.P.
 Simon Magny, T.P.
 Louise Riendeau, T.P.
 Michel Duval, agr.,
 président de l'Ordre
 Élisabeth l'Heureux, agr.
 Francis Simard, agr.
 Angèle Boulay, agr.
 Simon Proteau, agr.
 Raymond Leblanc, agr.,
 secrétaire du comité

GROUPE DE TRAVAIL DE L'ORDRE SUR LES EXIGENCES ASSOCIÉES À UNE RECOMMANDATION AGRONOMIQUE POUR RECOMMANDER CERTAINS PRODUITS PHYTOSANITAIRES À RISQUE ÉLEVÉ

Marie-Pascale Beaudoin, agr.
 Luc Bérubé, agr.
 Marie-Ève Bérubé, agr.
 Sébastien Boquel,
 chercheur en entomologie
 Luc Bourgeois,
 non-agronome invité
 Katia Colton-Gagnon, agr.
 Isabelle Couture, agr.
 Annie Desrosiers, agr.
 Jean Durand, agr.
 Brigitte Duval, agr.
 Yvan Faucher, agr.
 Elisabeth Fortier, agr.
 Chantal Foulds, agr.
 Mélissa Gagnon, agr.
 David Girardville, agr.
 Denis Giroux, agr.
 François Labrie, agr.
 Janique Lemieux, agr.
 Pierre Lafontaine, agr.
 Isabel Lefebvre,
 non-agronome invitée
 Stéphane Myre, agr.
 Jacynthe Paré, agr.
 Razzouk Rami, agr.
 Guy Roy, agr.
 Julien Saguez,
 chercheur en entomologie
 Pierre-Antoine Thériault, agr.
 Patrice Thibault, agr.
 Catherine Thireau, agr.
 Chantal Veilleux, agr.

COMITÉ SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Gilles Tremblay, agr.,
président du comité
Éric Beaulieu, agr.
Josée Bédard, agr.
Pierre Bélanger, agr.
Daniel Bernier, agr.
Pascale Cantin (non-agronome;
représentante du MAPAQ)
Geneviève Dussault, agr.
Hugues Francoeur, agr.
Isabelle Giguère, agr.
François Labrie, agr.
Denis Potvin, agr.
Sophie St-Louis, agr.
Martine Talbot, agr.
Jean Vigneux, agr.

COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Steve Adam, agr.
Nathalie Côté, agr.
Éric Dion, agr.
Michel Duval, agr.
Brigitte Fortin, agr.
Marc Préfontaine, agr.
(représentant du CIP)
Nathalie Robin, agr.
Guy Saint-Laurent, agr.
Marie-Josée Turgeon, agr.

COMITÉ DE L'ORDRE ET DE LA CPTAQ DANS LE DOSSIER DES SABLIERES, GRAVIERES, CARRIERES, REMBLAIS, ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE ET AUTRES MATÉRIEAUX

Pierre Bélanger, agr.
Pierre Benoit, agr.
Gilles Bonneau, agr.
Samuel Comtois, agr.
Hugues Francoeur, agr.
Hugues Groleau, agr.
Étienne Foucher, agr.
Claude Lalongé, agr.
Réjean Racine, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LES SEMENCES TRAITÉES AUX INSECTICIDES DANS LES GRANDES CULTURES

Pierre-Antoine Thériault, direction
de la phytoprotection du MAPAQ
Brigitte Duval, agr., direction
régionale du Centre-du-Québec
du MAPAQ
Yvan Faucher, agr., direction
régionale de la Montérégie-Est
du MAPAQ
Annie Desrosiers, agr., Corteva
Stéphane Myre, agr., Bayer
François Labrie, agr.,
Sollio Agriculture
Isabelle Couture, agr., comité
d'inspection de l'Ordre
Janique Lemieux, agr., conseillère
scientifique au MELCC
Julien Saguez, chercheur
en entomologie du CEROM
(vers fil-de-fer et validation
de l'outil VFF QC dans les
grandes cultures)
Sébastien Boquel, chercheur
en entomologie du CEROM
(mouche des semis dans les
grandes cultures)
Salah Zoghalmi, agr.,
Producteurs de grains du Québec
Abdenour Boukhalfa, agr.,
Ordre des agronomes du Québec
Raymond Leblanc, agr.,
Ordre des agronomes du Québec

COMITÉ AD HOC SUR L'UTILISATION DE L'INSECTICIDE CHLORPYRIFOS DANS LES CRUCIFÈRES

Janique Lemieux, agr. - MELCC
Méissa Gagnon, agr. - MAPAQ
Marie-Ève Bérubé, agr. - MAPAQ
Pierre Lafontaine, agr. -
Carrefour industriel et
expérimental de Lanaudière (CIEL)
Isabel Lefebvre, biologiste -
Carrefour industriel et
expérimental de Lanaudière (CIEL)
Denis Giroux, agr. - Réseau de lutte
intégrée de Bellechasse
Catherine Thireau, agr. - Prisme
François Labrie, agr. -
Sollio Agriculture
Rami Razzouk, agr. -
William Houde
Chantale Veilleux, agr. - Corteva
Raymond Leblanc, agr. -
Ordre des agronomes du Québec

COMITÉ AD HOC SUR LES ACTES POSÉS EN GESTION ET FINANCEMENT AGRICOLES

René Gagnon, agr.
Patrick Lemelin, agr.
Luc Béland, agr.
André St-Hilaire, agr.
Michel Brosseau, agr.
Nadia Bensalah, agr.
Patrice Carle, agr.,
Nicolas Jobin, agr.
Jean Lecours, agr.
Abdenour Boukhalfa, agr.
Raymond Leblanc, agr.



Activités
en lien avec le
contrôle de

L'EXERCICE DE LA PROFESSION

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation des agronomes est un comité consultatif auprès du CA de l'Ordre. Il a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes.

Au cours de l'année 2019-2020, le comité a tenu deux réunions durant lesquelles divers cours offerts par les universités Laval et McGill ont été étudiés. À cette occasion, il a été recommandé au CA d'ajouter les cours suivants à la *Liste des crédits agronomiques de l'Ordre*. Cette recommandation a été entérinée par les administrateurs.

Université Laval:

- AGC 2102
Agriculture et développement rural dans les pays moins avancés (3 crédits)

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant droit au permis d'exercice de la profession d'agronome.

Le comité des équivalences s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2019-2020 pour analyser 50 dossiers, dont 33 nouvelles demandes (24 demandes d'équivalence de diplôme et 9 demandes d'équivalence de formation).

Le comité a fait des recommandations au CA sur 42 dossiers (23 équivalences de diplôme, 12 équivalences de formation et 7 cheminements de formation). Les 8 dossiers restants sont en processus de reconnaissance d'une équivalence de formation ou diplôme.

LE COMITÉ
A FAIT DES
RECOMMANDATIONS
AU CA SUR
42 DOSSIERS

¹ *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome et Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec.*

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme 2019-2020 délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	EN COURS
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	24	22	0	2
Total	24	22	0	2
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				24

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation 2019-2020 acquise au Québec et hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	EN COURS
Du Québec	20	7*	13	0	13
Du reste du Canada	1	0**	1	0	1
Hors du Canada	6	5***	1	0	1
Total	27	12	15	0	15

*Demandes reçues: (2) 2014-2015, (3) 2017-2018, (1) 2018-2019

**Demandes reçues: (0)

***Demandes reçues: (2) 2017-2018

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation 2019-2020 acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation 2019-2020 acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	0	0

Comité de révision des décisions d'équivalences

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité n'a reçu aucune demande de révision.

Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Au cours de l'année 2019-2020, le comité de révision n'a reçu aucune demande de révision.

ADMISSION

Des 3 sessions d'examen qui ont eu lieu au cours de l'année, 2 ont été tenues à Québec et une à Longueuil. Le taux de réussite moyen a été de 85 %, avec 157 candidats admis. Le verdict de l'examen étant la réussite ou l'échec, toutes les demandes reçues ont fait l'objet d'une décision.

Il est à noter qu'à l'intérieur de cette cohorte, 6 permis réguliers ont été délivrés à 6 candidats admissibles en vertu de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre la France et le Québec et un permis en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'agronome hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des agronomes du Québec*.

Au cours de l'année 2019-2020, l'Ordre a admis 256 nouveaux membres « candidat à la profession ». Rappelons que ce statut procure tous les avantages qu'un membre régulier bénéficie, à l'exception du droit de poser des actes agronomiques et du droit de vote aux assemblées générales annuelles de l'Ordre et de ses sections régionales.

Également, 4 séances d'information portant sur les modalités et la préparation à l'examen d'admission ont été tenues à l'attention de tous les aspirants agronomes.

- 2 séances tenues au bureau de l'Ordre pour les candidats en préparation à l'examen d'admission, soit en septembre 2019 et en novembre 2019.

- 2 séances tenues à l'Université Laval pour les candidats en préparation à l'examen d'admission, soit en septembre 2019 et en novembre 2019.

Le président de l'Ordre, l'agronome Michel Duval, a rencontré les étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) de l'Université Laval, dans le cadre d'un minicolloque sur l'intégration professionnelle au mois de novembre 2019.

L'Ordre a été présent aux *Journées carrière* de ces deux facultés afin d'informer les étudiants sur le processus d'admission.

TABLEAU 1 • Synthèse des demandes d'admission en 2019-2020

	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Candidats ayant obtenu au Québec un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre (donnant accès directement à l'examen d'admission de l'Ordre)	137	123	14
Candidats ayant obtenu dans les provinces de l'Ouest et les Territoires un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre (donnant accès directement à l'examen écrit de l'Ordre - permis sur permis)	1	1	0
Candidats ayant obtenu un diplôme en vertu d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications	9	6	3
Candidats ayant obtenu une équivalence de l'Ordre			
a Reconnaissance fondée sur un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée «équivalence de diplôme») (voir tableau 2)	32	21	11
b Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée «équivalence de formation» hors du Québec) (voir tableau 3)	0	0	0
c Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé au Québec (appelée «équivalence de formation» au Québec) (voir tableau 3)	7	6	1

TABEAU 2 • Reconnaissance fondée sur un diplôme délivré par un établissement d'enseignement (appelée «équivalence de diplôme»), selon le lieu de l'établissement, en 2019-2020

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLOME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Québec	0	0	0
Ontario	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0
Provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0
France	0	0	0
Union européenne (à l'exclusion de la France)	0	0	0
États-Unis	0	0	0
Reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	32	21	11
Total hors du Canada	32	21	11
TOTAL	32	21	11

TABEAU 3 • Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement (appelée «équivalence de formation»), selon le lieu de l'établissement, en 2019-2020

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LA FORMATION GLOBALE RECONNUE ÉQUIVALENTE	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Québec	7	6	1
Ontario	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0
Provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0
France	0	0	0
Reste de l'Union européenne	0	0	0
États-Unis	0	0	0
Reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	0	0	0
Total hors du Canada	0	0	0

AU COURS DE L'ANNÉE 2019–2020, L'ORDRE A ADMIS 256 NOUVEAUX MEMBRES «CANDIDAT À LA PROFESSION».

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance responsabilité professionnelle - tous les membres

Au cours de l'année financière 2019-2020, l'entente conclue entre l'Ordre et La Capitale assurances générales inc. a couvert le risque d'assurance responsabilité professionnelle. Cette entente a bénéficié à 721 agronomes.

Le contrat établit un régime d'assurance responsabilité professionnelle conforme aux conditions prescrites par le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes. La couverture est d'un montant maximal de 1 000 000 \$ par sinistre et jusqu'à 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres au cours de la période. Les agronomes n'ont pas l'obligation de souscrire au programme parrainé par l'Ordre. Ils peuvent s'adresser à d'autres assureurs à condition de satisfaire aux conditions du règlement.

Voici la répartition des membres inscrits à la fin de l'exercice, ainsi que le montant prévu de la garantie selon le moyen choisi:

46 membres ont pris une assurance de type *moonlighting* pour leurs actes agronomiques occasionnels.

675 agronomes ont souscrit à une assurance responsabilité professionnelle de 1 000 000 \$ par sinistre et de 4 000 000 \$ auprès de La Capitale ou d'autres assureurs (annexe 1 du règlement).

1 236 agronomes ont transmis, aux fins du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes, la déclaration de leur employeur qui se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commise par eux dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de leur emploi.

1 251 agronomes ont demandé à être exemptés de l'obligation de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle comme prévu à l'article du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes et ont affirmé solennellement qu'ils répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes:

- 828 agronomes inscrits au tableau de l'Ordre, mais ne posent en aucune circonstance l'un des actes mentionnés à l'article 24 de la Loi sur les agronomes (L.R.Q., c.-12).
- 274 agronomes sont au service exclusif du gouvernement du Québec et nommés ou rémunérés suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).
- 48 agronomes sont au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement, ou l'un de ses ministres, nomme la majorité des membres, et dont la loi ordonne que le personnel soit nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1) ou dont le fonds social fait partie du domaine public ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la loi.
- 4 agronomes sont au service exclusif de l'Assemblée nationale du Québec, ou d'un organisme dont celle-ci nomme les membres, ou d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction qui en relève, ou est lui-même une telle personne.
- 1 agronome est au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 e la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18) d'un cabinet de ministre visé à l'article 11.5 de cette même Loi ou d'un cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A-23.1).
- 80 agronomes sont au service exclusif du Parlement fédéral du Canada, de la « fonction publique » au sens de l'article 2 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (L.R.Q., 1985, c. P-35), des « Forces canadiennes » au sens de l'article 14 de la Loi sur la défense nationale (L.R.C. 1986, c. N-5) ou d'une « Société d'État » au sens de l'article 83 de la Loi sur la gestion des finances publiques (L.R.C. 1985, c. F-11) et mentionnée dans les annexes de cette Loi.
- 17 agronomes sont inscrits au tableau de l'Ordre et posent les actes mentionnés à l'article 24 de la Loi sur les agronomes (L.R.Q. c. A-12) exclusivement à l'extérieur du Québec.

AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019-2020, L'ENTENTE CONCLUE ENTRE L'ORDRE ET LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC. A COUVERT LE RISQUE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE.

CETTE ENTENTE A BÉNÉFICIÉ À 721 AGRONOMES.

Par ailleurs, le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes en application du paragraphe d de l'article 93 du Code des professions ne prévoit pas de classes de membres.

Aucun agronome n'a fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic.

Exercice en société

Les agronomes sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société depuis 2015.

Au 31 mars 2020, 57 agronomes exercent en société par actions et aucun agronome dans une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.). Ces entreprises détiennent une assurance d'un million par sinistre pour un maximum de quatre millions par année financière.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, y compris des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Législation et règlementation de l'Ordre

Au cours de l'année 2019-2020, divers projets de règlements ont vu le jour et seront soumis à l'Office des professions dans le courant de la prochaine année, notamment le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre et les élections à son conseil d'administration*. De plus, l'Ordre des agronomes a adopté le Code de déontologie des membres de son CA. Finalement, jusqu'à récemment, l'Ordre était toujours en attente d'un retour de l'Office des professions quant au *Règlement sur les dossiers, bureaux et la cessation d'exercice* déposé en 2017. Ce dernier pourra enfin être présenté aux membres pour consultation et adopté au cours de l'année 2020-2021.

NORMES, GUIDES OU STANDARDS DE PRATIQUE DE L'ORDRE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Phytoprotection et utilisation raisonnée des pesticides

L'Ordre a apporté des modifications aux outils d'encadrement en phytoprotection pour renforcer la protection des abeilles et d'autres pollinisateurs utiles pour les végétaux et pour promouvoir le concept de la lutte intégrée des ennemis des cultures. Ces documents de référence sont :

- *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec sur l'élaboration d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle (version originale, 2016);*
- *Ligne directrice et outil d'aide à la décision pour l'utilisation de l'atrazine (version originale, 2017);*
- *Guide de bonnes pratiques visant à réduire l'utilisation et les risques des insecticides de la famille des néonicotinoïdes dans la pomme de terre (version originale, 2019).*

Les modifications concernent l'application des étapes suivantes pour analyser les principales options disponibles d'intervention sur la base du concept de la lutte intégrée :

- Identifier les stratégies en phytoprotection du producteur agricole.

- Identifier et recommander les méthodes préventives et alternatives aux pesticides, si applicables.
- Établir une stratégie de rotation des groupes et des modes d'action des pesticides pour éviter la résistance des ennemis des cultures.
- Analyser les principales options disponibles de pesticides de remplacement par rapport à un pesticide réglementé (ex. : atrazine) à risque élevé pour contrôler les ennemis des cultures dépistés.
- Choisir et recommander un pesticide de remplacement efficace en considérant les indices de risque faible sur l'environnement et sur la santé, en utilisant l'outil SAgE pesticides.

Par ailleurs, l'Ordre a créé deux comités d'agronomes experts pour élaborer deux autres outils d'encadrement, soit :

- *Guide de bonnes pratiques visant une utilisation raisonnée du chlorpyrifos dans les crucifères. Ce guide a été publié en avril 2020.*
- *Ligne directrice concernant la recommandation sur l'utilisation des traitements de semences insecticides dans le maïs et le soya. Cette ligne directrice a été publiée en juin 2020.*

Bien-être et sécurité de l'animal

Dans le cadre de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (LBSA), l'Ordre a collaboré avec les ressources du MAPAQ et l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour élaborer un guide explicatif des principaux articles de la LBSA qui concernent l'identification des situations où il y a présence d'abus ou de mauvais traitements envers un animal, et celles impliquant un animal en détresse. Dans ces situations jugées inacceptables, la LBSA oblige les agronomes et les médecins vétérinaires à les signaler auprès du MAPAQ. Le guide explicatif en cours d'élaboration et sa version finale relève de la responsabilité du MAPAQ. Le guide permettra à l'agronome d'identifier les situations à risque et de le guider dans sa démarche professionnelle.

AVIS OU ÉNONCÉS DE POSITION ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Addenda au Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (2015)

L'Ordre a été consulté sur un projet d'addenda au Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (ci-après nommé «Guide MRF 2015»). L'addenda visait à établir les conditions et les exigences d'admissibilité à un avis de projet de recyclage agricole d'une MRF dont l'activité de stockage en ouvrage étanche a été préalablement autorisée. L'addenda portait sur les conditions associées à l'échantillonnage et l'analyse des MRF, à la détermination de la qualité environnementale des MRF, l'épandage de ces matières et sur les recommandations de fertilisation.

Recyclage des matières résiduelles fertilisantes

L'Ordre a été consulté sur les orientations et les enjeux du futur projet de *Règlement sur les matières résiduelles fertilisantes* (MRF) du MELCC. Dans ce cadre, l'Ordre a transmis un document de commentaires au MELCC sur des aspects agronomiques et environnementaux liés à la gestion des MRF. Le futur projet de Règlement sur les MRF sera éventuellement soumis à une consultation publique à des fins d'émettre des commentaires.

Projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Le REAFIE a été soumis à une consultation publique du 19 février au 19 mai 2020. Il vise à remplacer le *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement*. Le REAFIE regroupe au même endroit les éléments visant le régime d'autorisation de diverses activités qui étaient compris dans de nombreux documents administratifs et règlements sectoriels. Cette consultation publique portait également sur 27 autres projets de règlements. L'Ordre a transmis le 15 mai 2020 un document de commentaires sur le REAFIE concernant la gestion des matières résiduelles fertilisantes.

CAPERN – Enjeu des pesticides

D'emblée, l'Ordre a appuyé la tenue de cette commission mandatée pour examiner «*les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois*». L'Ordre a déposé un mémoire à la CAPERN qui comprenait plusieurs engagements de l'Ordre et plusieurs recommandations adressées à différentes instances. De façon générale, les recommandations portaient sur :

- la promotion et l'implantation du concept de la lutte intégrée des ennemis des cultures afin de réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque sur la santé et l'environnement;
- l'encadrement des pesticides par les services-conseils d'agronomes et la mise en œuvre d'un plan annuel de phytoprotection;

- l'encadrement de la vente des pesticides par la réglementation;
- la recherche et le développement de méthodes alternatives aux pesticides;
- le financement et la concertation entre les centres de recherche en phytoprotection;
- le transfert des connaissances en phytoprotection auprès des professionnels et des producteurs agricoles;
- les mesures incitatives financières pour l'adoption de pratiques phytosanitaires par les producteurs agricoles;
- le développement de l'agriculture biologique;
- la protection des bandes riveraines.

En ce qui a trait aux engagements de l'Ordre, ils concernaient notamment :

- la promotion d'un diagnostic et d'une recommandation réalisés par un agronome;
- l'utilisation de SAgE pesticides, pour choisir des pesticides efficaces ayant de faibles indices de risque sur l'environnement et sur la santé des utilisateurs;
- l'indépendance professionnelle des agronomes.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et des inspecteurs

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme de surveillance générale adopté par le CA. Le CA de l'Ordre a nommé M. Abdenour Boukhalfa, agronome, personne responsable de l'inspection professionnelle.

Au cours de la dernière campagne d'inspection 2019, neuf inspecteurs à temps partiel ont pris part à la campagne d'inspection couvrant quatre domaines d'activité de l'agronomie.

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Le Comité d'inspection professionnelle et l'équipe des inspecteurs de l'Ordre ont procédé à 282 inspections (soit près de 10 % des membres réguliers) tous domaines et types d'inspections confondus (autoévaluation de la pratique agronomique, examen professionnel écrit pour les nouveaux admis et visites de professionnels sur leurs lieux d'emploi), dont 123 visites d'inspection professionnelles sur les lieux de travail des agronomes au cours de la campagne 2019-2020.

La sélection des agronomes qui seront visités a été effectuée selon un des critères suivants :

- Être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2014 pour les inspections individuelles;
- Produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation;
- Donner ou analyser des conseils associés à l'économie, la gestion ou le financement agricole, en surveiller la prestation;
- Produire, modifier ou en surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation, des PAEF, des PAER ou des bilans de phosphore;
- Réaliser, surveiller ou analyser des actes agronomiques en conservation et aménagement des sols;
- Donner des conseils ou des recommandations d'application ou d'achat de produits phytosanitaires en production végétale (phytoprotection);
- Produire ou surveiller la production ou analyser les recommandations en régie des terrains de golf.

Tous les agronomes admis au cours de l'année 2018-2019 ont reçu un questionnaire intitulé *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie*, qui porte sur l'ensemble de la réglementation de l'Ordre. Les agronomes qui n'ont pas retourné leur document dûment complété au comité d'inspection professionnelle ainsi que ceux qui n'ont pas atteint le seuil de passage de 70 % recevront la visite d'un inspecteur de l'Ordre au cours de la campagne 2020-2021, lequel s'assurera de leur professionnalisme et de leurs compétences.

Bilan des inspections professionnelles et interventions du CIP

En conformité avec le programme 2019-2020 de surveillance générale du CIP, 282 agronomes, incluant les 132 examens professionnels ainsi que les 11 membres qui ont procédé à leur réinscription au tableau de l'Ordre après une période d'absence de trois ans ou plus, et 139 membres ont reçu un document d'inspection par autoévaluation. Par la suite, le CIP a procédé à 123 visites d'inspection sur les lieux d'emploi dans les domaines agronomiques suivants :

- A. Agroenvironnement;**
- B. Régie de la production animale;**
- C. Économie, gestion et financement agricoles;**
- D. Phytoprotection.**

Les statistiques détaillées pour chacun de ces domaines apparaissent dans les pages suivantes de ce rapport. Par ailleurs, 9 membres ont fait l'objet d'inspections particulières.

Le comité, formé de 8 agronomes, a tenu 5 réunions au cours desquelles des décisions ont été prises afin d'aider l'agronome ayant fait l'objet d'une intervention du CIP (vérification, inspection particulière, audition) à améliorer sa pratique, dans un esprit de protection du public.

Ainsi, l'objectif fixé du programme de surveillance générale a été réalisé comme prévu (voir tableau ci-dessous). En outre, conformément à l'article 6.11 du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*, le comité d'inspection professionnelle a transmis ses recommandations au CA à la suite d'inspections particulières.

Visites d'inspection regroupées

La formule des visites regroupées a été renouvelée une fois de plus cette année. Au total, 3 groupes, pour un total de 25 agronomes, ont été rencontrés par les inspecteurs, dans 3 champs d'activité, soit : la production végétale, la production animale ainsi que la gestion et le financement agricoles. Cette formule a permis d'échanger sur les procédures communes (tenue de dossiers, utilisation adéquate de logiciels, etc.) entre agronomes travaillant chez un même employeur. Le CIP a, en outre, recommandé de continuer à effectuer des visites selon cette approche.

Principaux constats de l'inspection professionnelle pour chacun des domaines

Cette année, la campagne d'inspection professionnelle a couvert 4 champs d'activité de la pratique professionnelle.

Le nombre d'inspections professionnelles a globalement suivi la même tendance haussière que les années précédentes. Le nombre d'inspections particulières et d'auditions est quant à lui comparable à l'année précédente.

Les formulaires de rétroactions complétées par les membres inspectés en visites régulières sont au nombre de 86. La moyenne calculée de satisfaction générale du processus d'inspection est de plus de 87 %.

Les principaux constats du comité d'inspection professionnelle, par champ d'activité, se résument comme suit :

A. Agroenvironnement :

Les PAEF analysés respectent les règles de l'art dans la majorité des dossiers inspectés de la campagne. Les lacunes relevées sont mineures.

B. Régie de la production animale :

De façon générale, la pratique continue de s'améliorer, plus particulièrement dans la tenue de dossier. La qualité de la tenue de dossier est encore plus marquée chez les nouveaux agronomes. Un manquement observé est la présence dans le dossier d'un mandat clair. Nous recommandons fortement que les mandats soient consignés par écrit dans les dossiers. Certains agronomes ont la perception qu'ils ne posent pas d'actes agronomiques, alors que dans les faits, ils en font, notamment ceux qui font le suivi des fermes corporatives dans les domaines porcin et avicole. *La Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec concernant les actes posés en production animale* est un bon guide à utiliser pour confirmer le fait qu'un agronome pose ou non des actes agronomiques. L'absence du titre d'agronome dans les communications écrites a été observée. La non-conformité des procédures écrites concernant la surveillance par l'agronome des actes agronomiques posés par des techniciens a été fréquemment observée, et des correctifs ont été apportés à la suite de l'inspection.

C. Économie, gestion et financement agricoles :

Dans le domaine de la gestion, les dossiers sont généralement complets et bien documentés. Occasionnellement, certains dossiers ne contiennent pas de recommandations, se limitant ainsi à identifier les alternatives possibles. Le très bon niveau général de qualité observé permettra de mettre l'emphasis sur les dossiers de financement.

Dans le domaine du financement, l'analyse financière surpasse de beaucoup l'analyse technico-économique, laquelle demeure insuffisante au regard de l'acte agronomique posé par le professionnel. Par conséquent, le diagnostic identifie minimalement les résultats techniques et technico-économiques et peu de commentaires sont rédigés sur les forces et les faiblesses, limitant ainsi l'analyse des risques associés à l'entreprise.

À la suite de ces constats récurrents au cours des dernières années, une vérification spécifique a été effectuée pour tous les dossiers en financement agricole lors de la campagne d'inspection 2019-2020.

Pour 2020-2021, Il sera important de poursuivre la vérification spécifique, soit d'identifier la nature de la contribution de l'agronome, du directeur de compte ou de l'analyste financier à l'égard de la compréhension et/ou conscientisation de la position financière de son client ainsi que du projet soumis, et ce, afin d'établir, le cas échéant, toute correspondance avec l'acte agronomique.

D.

Phytoprotection :

L'année 2019-2020 fut la troisième année d'inspection pour le domaine de la phytoprotection. Le règlement modifiant le Code de gestion des pesticides, ainsi que le règlement modifiant le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, sont entrés en vigueur le 7 février 2018. L'obligation de prescription et de justifications agronomiques pour l'ensemble des molécules visées par le règlement était effective pour la saison de croissance 2019, alors que seule l'atrazine l'était pour la saison de croissance 2018. Cette année encore, c'est l'atrazine qui a fait l'objet du plus grand nombre de prescriptions et de justifications, devançant l'ensemble des autres molécules réglementées que sont le chlorpyrifos et les néonicotinoïdes (imidaclopride, thiaméthoxame et clothianidine). Cette campagne en fut une de sensibilisation, de vérification et de modifications des pratiques des agronomes visés. Elle a concerné 65 agronomes œuvrant dans ce domaine, par le biais d'inspections régulières, d'inspections particulières et d'auditions.

Principales lacunes observées :

1. Volet réglementaire : contenus de la justification agronomique incomplète; une analyse des différentes interventions phytosanitaires possibles, notamment les méthodes de lutte alternatives disponibles, est régulièrement absente.
2. Sous-utilisation ou interprétation erronée des outils de l'OAQ définissant les règles de l'art de la pratique en phytoprotection (ligne directrice, grilles de référence et guide).
3. Consignations écrites aux dossiers clients limitées ou absentes quant aux informations données verbalement aux clients.
4. Plusieurs non-conformités aux procédures de surveillance des actes agronomiques posés par des techniciens ont été observées. Des correctifs ont été apportés à la suite de l'inspection.

Principales améliorations observées :

1. Volet réglementaire : contenus de la prescription agronomique conformes.
2. La prise en compte des indices de risques liés à l'environnement, à la santé et la sensibilisation accrue auprès des productrices et producteurs sont maintenant intégrés dans la pratique d'une grande majorité d'agronomes et sont consignés dans leurs dossiers;
3. Augmentation de la conformité de l'ensemble de la pratique agronomique des agronomes inspectés lors de la présente campagne (conformité de 71% en 2020 comparativement à 61% en 2019).

Récapitulatif des travaux d'inspection professionnelle effectués au cours de l'année 2019-2020

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
INSPECTION PROFESSIONNELLE					
Membre ayant fait l'objet d'une inspection par autoévaluation	15	29	26	80	150
Membre ayant fait l'objet d'un examen professionnel (nouveau admis)					132
Total des membres ayant fait l'objet d'une inspection					282
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	12	23	20	52	107
Visites de suivi et analyse de dossiers	0	0	0	7	7
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite incluant les inspections particulières					123

Inspections portant sur la compétence professionnelle (inspections particulières)

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
INSPECTIONS PARTICULIÈRES					
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	2	1	0	6	9
Rapports d'inspection dressés	2	1	0	6	9

Audition devant le CIP

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une audition	0	0	0	1	1

Recommandations de l'année 2019-2020 du comité d'inspection professionnelle au CA d'obliger un membre à compléter avec succès :

	CHAMPS D'ACTIVITÉ					
	A	B	C	D	E	TOTAL
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2	0	0	0	0	2
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0

Suivi des recommandations adressées au CA

	NOMBRE
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	10
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions et informations transmises au bureau du syndic

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	5

- A. PAEF
- B. P. Animale
- C. Gestion et financement
- D. Phytoprotection

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

État de la situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre a une politique sur la formation continue pour l'ensemble de ses membres.

La *Politique de formation continue 2019-2021* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019 et valide jusqu'au 31 mars 2021. Chaque agronome a le devoir de respecter la Politique et doit satisfaire aux exigences relatives au nombre d'heures et au type d'activité de formation à suivre.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partager cette fonction, par le biais d'un système d'accréditation de formations, avec des organismes externes (organismes gouvernementaux, centres de référence en agriculture, collèges, universités, et autres).

La *Politique de formation continue*, le guide d'accréditation et les formulaires requis pour toute demande d'accréditation, ainsi que la liste de toutes les activités de formation continue accréditées sont disponibles sur le site Web de l'Ordre à l'adresse suivante : oag.qc.ca/membres/formation-continue/.

Les membres du comité de formation continue se sont réunis 3 fois durant l'année financière 2019-2020 pour réaliser le mandat du CA de l'Ordre.

Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire de ses membres.

Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Des activités de formation continue en éthique et déontologie sont offertes aux membres. Ces activités sont offertes par l'Ordre sur la plateforme en ligne de formation continue de l'Ordre nommée ASIO. Elles sont optionnelles.

Le tableau ci-dessous présente les formations en éthique et déontologie offertes aux membres en 2019-2020.

Les nouveautés 2019-2020 sont marquées d'un astérisque (*).

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Éthique appliquée et agronomie*	1,00	12
La relation avec le client et le contrat de service professionnel en agronomie	2,50	7
Les normes de pratiques et règles de l'art en agronomie	1,00	20
Loi et encadrement de la pratique agronomique au Québec*	1,00	12

Autres activités relatives à la formation continue des membres

Au niveau des activités de formations organisées ou développées par l'Ordre en 2019-2020, on compte le développement de l'offre de formation en ligne sur la plateforme ASIO ainsi que le congrès de l'OAQ, seule formation tenue en salle par l'Ordre cette année.

La plateforme ASIO accueillait au 31 mars 2020, 37 capsules de formation, une augmentation de 11 par rapport à l'année précédente. Parmi ces capsules, 5 ont été élaborées spécifiquement pour permettre aux candidats à la profession formés hors du Québec de suivre un programme de formation visant à les familiariser avec les particularités de l'agriculture québécoise et de la pratique de la profession agronomique au Québec. Certaines de ces capsules présentent un intérêt particulier pour les agronomes en exercice souhaitant rafraîchir leurs connaissances sur la pratique professionnelle et certains sujets en agronomie. Les 6 autres vidéos sont des captations de conférences offertes en salle par l'Ordre et rendues accessibles sur la plateforme ASIO. La plateforme ASIO peut être consultée à l'adresse suivante: asio.oaq.qc.ca.

Par ailleurs, l'Ordre a accrédité 174 activités de formation continue offertes par différents partenaires, conformément aux normes en vigueur et qui sont décrites dans le guide d'accréditation. De ce nombre, 142 étaient offertes en salle ou en présentiel, les 32 autres étant disponibles en ligne. De plus, il y avait 16 vidéos accréditées depuis l'année précédente conçues et offertes par différents partenaires et toujours disponibles en ligne à tous les agronomes et en tout temps.

LA PLATEFORME
ASIO ACCUEILLAIT
AU 31 MARS 2020,
37 CAPSULES
DE FORMATION,
UNE AUGMENTATION
DE 11 PAR RAPPORT
À L'ANNÉE
PRÉCÉDENTE.

Le tableau ci-dessous présente uniquement les activités de formation continue offertes par l'Ordre en 2019-2020 (autres que celles en éthique et déontologie qui sont présentées au point 10.2).

Toutes ces activités sont facultatives. Les nouveautés 2019-2020 sont marquées d'un astérisque (*).

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE (NOMBRE DE NON-MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE)		
		En salle	Webinaire	ASIO
Congrès 2019 – L'influence du consommateur en agronomie*				
Journée du 3 octobre 2019, Saint-Sauveur*	4,00	201 (33)	97 (7)	
Journée du 4 octobre 2019, Saint-Sauveur*	4,00	168 (30)	97 (7)	
Collection — 6 conférences*	5,50			27
Conférence : Analyse marketing et adaptation agronomique des pratiques*	1,00			4
Conférence : Faire des choix alimentaires à l'ère de la surabondance*	0,75			3
Conférence : Fake News — Comment faire germer la bonne information dans un champ de mésinformation*	1,00			4
Conférence : La grande distribution à l'ère numérique*	0,75			3
Conférence : Le développement de l'agriculture urbaine commerciale et le rôle des agronomes*	1,00			4
Conférence : Le marketing de la Famille du Lait*	1,00			2
Congrès 2018 — Ensemble, agronomie et interdisciplinarité				
Collection Congrès — 5 conférences	5,00			20
Conférence : Production végétale et interdisciplinarité	1,00			1
Conférence : Agriculture urbaine : terreau fertile pour la collaboration interdisciplinaire	1,00			6
Conférence : Une collaboration vétérinaire-agronome pour prévenir la résistance parasitaire	1,00			3
Conférence : L'évolution de l'environnement d'affaires et ses implications au niveau de la gestion de l'entreprise agricole	1,00			2
Conférence : Le virage numérique en agriculture en 8 questions	1,00			6
Bonnes pratiques en phytoprotection relatives à l'utilisation et à l'application des néonicotinoïdes dans la pomme de terre	0,50			5
Comment le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) contribue-t-il au concept de gestion intégrée?	0,75			2
Introduction à l'agriculture au Québec	1,00			20 (6)
Inspection professionnelle	1,00			16
La Grille de référence en phytoprotection et les attentes de l'Ordre	1,00			23
La production animale au Québec	3,50			8 (3)
La production avicole au Québec	1,00			13 (3)
La production bovine au Québec	0,75			4 (2)
La production laitière au Québec	1,25			9 (2)
La production porcine au Québec	1,00			8 (3)
La réglementation provinciale sur les pesticides	1,25			16

Lâchers de mâles stériles pour le contrôle de la mouche de l'oignon : quelles sont les avancées scientifiques et les résultats?	0,75			1
Le cadre juridique régissant les activités agricoles au Québec*	1,50			23 (3)
Le point sur la résistance des mauvaises herbes aux herbicides au Québec et les stratégies d'intervention	1,00			11
Les cultures fruitières au Québec	0,75			8 (2)
Les cultures légumières au Québec	0,75			9 (2)
Les grandes cultures au Québec	0,75			6 (2)
L'horticulture ornementale au Québec*	0,75			6 (2)
Politiques économiques et sociales agricoles au Québec*	2,25			16 (1)
Outil d'aide à la décision et stratégies de réduction de l'atrazine dans le maïs	1,00			17
Mise en œuvre du nouveau Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable	4,50			9
VFF QC: Un outil d'aide à la décision pour déterminer les risques de dommages des vers fil-de-fer et la nécessité d'utiliser des semences traitées	1,00			5

Activités relatives à l'application de la politique de formation continue de l'Ordre des agronomes du Québec

Dispense de formation continue

La politique de l'Ordre prévoit des cas de dispenses de s'y conformer.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de dispenses accordées en 2019-2020.

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	49
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	49
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

Non-conformité à la Politique

Puisque la période de référence de la politique de formation précédente prenait fin le 31 mars 2019, l'Ordre a fait un suivi par courriel auprès des membres ayant déclaré moins d'heures que le minimum exigé. Les réponses reçues ont permis de constater qu'un très grand nombre de ces agronomes avaient omis de déclarer leurs heures de formation continue, mais en avaient bel et bien réalisé un nombre suffisant.

Pour ce qui est des agronomes n'ayant effectivement pas pu réaliser un nombre d'heures de formation suffisant, aucune sanction n'a pu être appliquée puisqu'il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire. Cependant, cet exercice a permis de conscientiser les membres aux exigences de formation continue de l'Ordre.

Le tableau ci-dessous représente le nombre de membres ayant reçu un courriel pour le non-respect de la formation continue 2017-2019.

	NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'une communication	1207

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES du bureau du syndic

Données du bureau du syndic

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE
Dossiers en cours au début de la période 31 mars 2019	11
Dossiers ouverts durant la période 2019-2020	67
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période 31 mars 2020	25

Le bureau de la syndique a traité 53 dossiers entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.

60 agronomes sont concernés par les 67 dossiers d'enquête ouverts au cours de la période.

L'origine des signalements se décline ainsi :

55 provenaient du MELCC, 5 d'agronomes, 3 du public, 2 du comité d'inspection professionnelle. De plus, 2 d'entre eux ont été ouverts par le bureau du syndic.

La totalité des 55 dossiers du MELCC concernaient la **phytoprotection**. De ceux-ci, 30 ont été fermés et 9 transmis à l'inspection professionnelle. En fin d'année, 16 des 25 dossiers encore ouverts relèvent de la phytoprotection.

Décisions relatives aux dossiers d'enquête en déontologie

	NOMBRE
Décision de porter plainte 2019-2020	1
Décisions de ne pas porter plainte	43
Dossiers transférés au comité d'inspection	9

Parmi les 53 enquêtes fermées au cours du mandat :

21 ont été terminées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture

23 ont été terminées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture

4 ont été terminées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture

5 ont été terminées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture

Enquêtes complétées pour exercice illégal et usurpation du titre d'agronome

	NOMBRE
Portant sur l'exercice illégal	7
Portant sur l'usurpation de titre réservé	4
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2
Total	13

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Au cours du présent exercice, le bureau du syndic n'a reçu aucune demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (décisions du bureau du syndic):

Membres:

Robert Blanchette (personne représentant le public)

Andrée Lachaine (personne représentant le public)

Nathalie Côté, agr.

Éric Léger, agr.

Luc Béland, agr.

Aucune demande n'a été portée à l'attention du comité de révision des décisions du bureau du syndic au cours de l'année 2019-2020.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Présidents: M^e Daniel Y. Lord et M^e Myriam Giroux-Del Zotto

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un agronome, ou contre une personne qui était agronome au moment des faits reprochés, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les agronomes ou des règlements adoptés conformément à ces lois. Le conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le CA et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de discipline des ordres professionnels. Pour chaque cause, c'est la secrétaire du conseil de discipline qui désigne les agronomes qui y siègent. Les appels des décisions rendues par le conseil de discipline sont entendus par le Tribunal des professions.

Nombre de membres: 10

Les membres suivants ont siégé en 2019-2020: Samuel Comtois, Julien Guay et Yvan Beaudin

Nom du secrétaire du conseil de discipline

M^e Geneviève Roy et M^e Marina Vachon depuis décembre 2019.

Plaintes au conseil de discipline

2 plaintes ont été portées et 2 audiences ont été tenues

2 intimés reconnus coupables et 2 sanctions imposées

2 amendes et 2 radiations temporaires

O au TP

1 décision rendue dans les 120 jours

1 décision rendue dans les 30 jours

Nature des plaintes portées:

Avoir fait défaut de conserver chaque dossier de ses clients pendant au moins 5 ans à compter de la date du dernier service rendu;

Avoir fait défaut de consigner dans chacun des dossiers de ses clients le temps utilisé par lui dans la réalisation des services professionnels;

Avoir fait défaut de respecter les normes de pratique généralement reconnues et les règles de l'art de la profession;

Avoir fait défaut d'avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis ou un conseil;

Avoir fait signer «une déclaration du requérant» à 6 clients qui attestent avoir pris connaissance de son «évaluation de l'état des sols et de ses recommandations» alors que dans les faits, ils n'en ont pas pris connaissance;

Avoir apposé sa signature dans la «déclaration du mandataire» qui atteste «que la présente évaluation de l'état des sols a été conçue selon les règles de l'art et en respectant le Code de déontologie» alors que dans les faits, l'évaluation n'était pas complétée;

Avoir réclamé dans 6 dossiers une subvention pour la réalisation d'une évaluation de l'état des sols alors qu'elle n'avait pas été réalisée à cette date;

Avoir fait défaut de sauvegarder son indépendance professionnelle ou d'éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts, contrevenant aux articles 25 et 28 du Code de déontologie des agronomes;

Avoir omis d'aviser qu'il se trouvait dans une situation de conflit d'intérêts et d'obtenir une autorisation écrite afin d'honorer son contrat de service professionnel, en contravention de l'article 29 du Code de déontologie.

Nature des plaintes dites privées au conseil de discipline

Aucune plainte en provenance du public n'a été déposée.

Recommandation du conseil de discipline adressée au CA

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au CA au cours de l'exercice.

Requête en inscription au tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

Les commentaires sollicités à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement du domaine des compétences de l'Ordre.

- Commentaires sur le document rédigé par les ressources du MAPAQ (15 octobre 2019)
- Commentaires de l'Ordre des agronomes du Québec sur les recommandations du rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (27 février 2020)
- Commentaires concernant les orientations et les enjeux relatifs au futur projet de règlement sur les matières résiduelles fertilisantes (25 mars 2020)

COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES DE L'ORDRE

- La rédaction et la diffusion de bulletins d'information destinés aux membres: **24 Agro Express**
- L'envoi de courriels destinés aux membres: **38 courriels**

Publicité

- 25 publicités dans le journal *La Terre de chez nous* avec la page Conseil (imprimé)
- 2 publicités du congrès dans la *Terre de chez nous* (imprimé)
- 2 publicités du congrès sur le site du CRAAQ. – congrès
- Une campagne média sur *Agri-Réseau* (infolettre et sites spécialisés)
- 2 envois aux membres de *L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière* (AQINAC)
- Publicités du congrès (version papier et/ou électronique) dans le *Bulletin des Agriculteurs*

Exercice en société

Depuis le 31 décembre 2015, les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Au 31 mars 2020, 57 sociétés d'agronomes sont enregistrées à l'Ordre conformément au règlement sur l'exercice de la profession d'agronomes en société.

PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC



MÉDAILLE DE DISTINCTION
AGRONOMIQUE



ORDRE DU MÉRITE
AGRONOMIQUE



ORDRE DU MÉRITE
AGRONOMIQUE



ORDRE DU MÉRITE
AGRONOMIQUE



MÉDAILLE DE DISTINCTION
AGRONOMIQUE



PRIX
HENRI-C.-BOIS



PRIX AGRONOME ENGAGÉ
DANS SA COMMUNAUTÉ



MÉRITE DU CIQ



MÉRITE SPÉCIAL
ADELARD-GOUBOUT

L'Ordre des agronomes du Québec a eu le privilège d'honorer les lauréats et les récipiendaires suivants dans le cadre de son congrès annuel les 3 et 4 octobre 2019, à Saint-Sauveur.

L'ORDRE DU MÉRITE AGRONOMIQUE

Le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique est décerné à un agronome qui a rendu des services exceptionnels à la profession, à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Conrad Bernier, agronome

Jean Caron, agronome

Jacques Matte, agr., Ph. D.

LA MÉDAILLE DE DISTINCTION AGRONOMIQUE

La Médaille de distinction agronomique est remise à un agronome ou une équipe d'agronomes afin de souligner une réalisation ou un projet exceptionnel qui a contribué à l'évolution de l'agriculture ou de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession d'agronomes.

Denis Champagne, agronome

Le comité scientifique de SAgE pesticides

Représenté par:

- Mathieu Côté, agronome
- Sophia Boivin, agronome
- Pierre-Antoine Thériault, agronome
- Caroline Turcotte, agronome

LE PRIX HENRI-C.-BOIS

En l'honneur du fondateur de La Corporation des agronomes du Québec en 1937, le Prix Henri-C.-Bois est accordé à l'agronome qui, bénévolement, s'est distingué par son implication hors du commun dans les activités de l'Ordre des agronomes du Québec.

Robert Lagacé, agronome et ingénieur

LE PRIX AGRONOME ENGAGÉ DANS SA COMMUNAUTÉ

Le Prix Agronome engagé dans sa communauté rend hommage à un agronome qui a réalisé un projet ou mené des activités qui ont contribué de façon significative au mieux-être de sa collectivité.

Éric Baril, agronome et ingénieur agricole

LE MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Le Mérite du conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est remis, sous la recommandation du CA de l'Ordre, à un professionnel dont les réalisations témoignent de son apport exceptionnel au système professionnel et à son rayonnement.

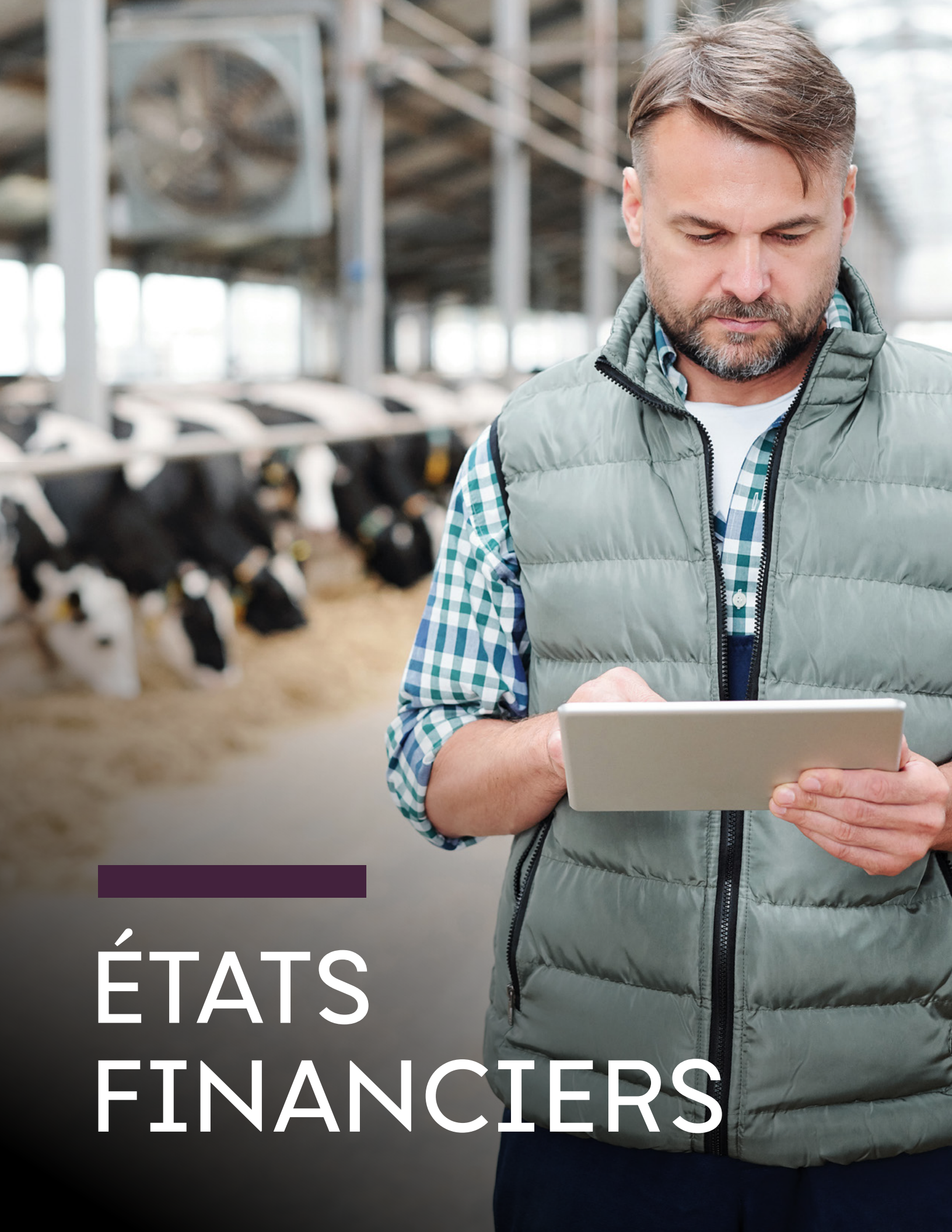
Serge Lussier, agronome

LE MÉRITE SPÉCIAL ADÉLARD-GODBOUT

En hommage à l'agronome et homme politique Joseph-Adélard Godbout, ce prix vise à reconnaître l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non-agronome(s) au développement de l'agriculture, de l'agronomie ou du secteur agroalimentaire québécois. Le Mérite est décerné pour une action ou un travail bien spécifique.

Maria Labrecque Duchesneau

TOUTES NOS FÉLICITATIONS



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT



Monsieur le Président,
Membres du conseil,
Chers membres,

J'ai l'honneur de vous présenter les états financiers de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2020.

Vous avez, dans les pages qui suivent, les états financiers audités par le cabinet comptable Raymond Chabot Grant Thornton au 31 mars 2020.

Tel qu'inscrit au second paragraphe du rapport de l'auditeur à la page 2 des états audités, celui-ci a émis une opinion sans réserve.

L'Ordre a réalisé un excédent des produits par rapport aux charges de 53 183 \$.

Le budget adopté prévoyait un déficit de 98 800 \$. L'écart favorable avec le réel s'établit à 148 940 \$ et provient essentiellement des éléments suivants :

1. Revenus provenant des amendes disciplinaires. Il est important de garder à l'esprit que ce type de revenus ne consiste pas en un élément de récurrence et qu'il est difficile d'établir une projection budgétaire juste.
2. Croissance du fonds de prévention de l'assurance responsabilité professionnelle.
3. Performance supérieure aux attentes des revenus du congrès, des placements ainsi que de l'Agro-publicité et des offres d'emploi.
4. Réduction de certaines charges administratives grâce à une gestion serrée des dépenses.

Comme vous pouvez le constater à la page 8 du rapport des auditeurs, la situation de l'Ordre affiche au terme de l'exercice un actif non affecté (non grevé d'affectations) de 904 517 \$.

Ce montant se traduit pour l'Ordre en une marge de manœuvre permettant d'assurer un peu plus de cinq mois de financement des activités courantes. La politique interne de l'Ordre est de conserver en tout temps l'équivalent de trois mois de financement de ses activités courantes.

LES PRODUITS

Bien que légèrement plus élevé que le montant des prévisions budgétaires (2 077 318 \$ par rapport à 2 069 441 \$), l'ensemble des produits affiche une baisse de 143 349 \$, soit près de 6,5 % en comparaison avec l'exercice précédent.

L'Ordre comptait 3 357 membres au 31 mars 2020 comparativement à 3 340 membres en 2018-2019. Cette croissance de 17 membres jumelée à une augmentation de la cotisation a produit des revenus de 42 135 \$ (soit 2,5 %) supérieurs à l'année précédente.

Les revenus des amendes, qui font l'objet de prévisions budgétaires seulement lorsqu'un jugement est rendu ou qu'une entente est signée, ont pour leur part représenté 29 912 \$. Tel que mentionné plus tôt, ce type de revenu peut varier beaucoup d'un exercice à l'autre.

Encore une fois, le congrès a connu une hausse notable de ses revenus de 19 525 \$, soit 16 %. L'augmentation provient principalement de la forte participation des membres à leur congrès et à leur assemblée annuelle.

Par contre, une participation réduite aux activités de formation s'est traduite en une diminution des revenus de 7 662 \$ par rapport à l'exercice 2018-2019.

Les services administratifs ont affiché une hausse de 14 521\$.

Les revenus de l'admission à la pratique et les demandes d'équivalences ont progressé de 4 681\$.

Les projets financés principalement par des subventions du gouvernement provincial s'étant pratiquement tous terminés en 2018-2019, l'Ordre n'a reçu cette année que 6 075\$ à ce chapitre, comparativement à 169 770\$ l'année précédente.

LES CHARGES

L'ensemble des charges affiche une baisse de 44 572\$, soit 2,5% de moins qu'au précédent exercice et une diminution de 100 083\$ par rapport aux projections budgétaires.

Les salaires et charges sociales présentent une baisse de 32 909\$ (2,6%) liée essentiellement à des périodes non travaillées ou travaillées à horaire réduit par les titulaires de certains postes.

L'investissement dans la préparation d'activités de formation a été considérablement ralenti pour permettre la finalisation et la mise en route de la plateforme ASIO dont les dépenses principales avaient été imputées à l'exercice précédent. Voilà ce qui explique l'écart entre les charges de 107 458\$ au cours de l'exercice 2018-2019 et celles de 22 556\$ en 2019-2020.

Les charges de gestion et administration ont connu une baisse de 15 598\$, puisque le chevauchement des baux de l'ancien siège social et du siège social actuel s'est terminé au cours du présent exercice.

Les honoraires professionnels ont augmenté de 34 902\$, puisque l'Ordre a réalisé plus d'inspections, particulièrement en phytoprotection, afin de respecter ses engagements auprès du gouvernement.

Les charges des comités ont à peine augmenté (écart de 1 231\$ ou 2%).

Les investissements en immobilisations (ordinateurs en fin de vie à remplacer et acquisition de nouveaux logiciels) sont à l'origine de l'augmentation des amortissements de 11 713\$.

Le maintien des frais de déplacement et de représentation en deçà des prévisions témoigne de la gestion efficace des dépenses par la direction générale et le personnel de l'OAQ.

En ce qui a trait aux autres charges liées à l'admission et aux demandes d'équivalence, celles-ci ont augmenté de 12 584\$ et sont le reflet du nombre accru de demandes d'admissions traitées au cours de l'exercice 2019-2020.

En conclusion, le résultat net positif permet de confirmer la saine gestion des opérations de l'Ordre et les moyens dont il dispose pour assurer la continuité de ses activités et de ses engagements dans des projets porteurs pour l'avancement de la profession et la protection du public.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers audités lors de sa séance du 10 juillet 2020.



Johanne Boucher,
administratrice nommée
Présidente – comité des finances
et d'audit

Ordre des agronomes du Québec
États financiers
au 31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexe	15
Autres informations	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de
Ordre des agronomes du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Brossard
Le 10 juillet 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117013

Ordre des agronomes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Produits			
Cotisations des membres, brutes	1 691 541	1 674 730	1 632 595
Quote-part aux sections	(59 204)	(57 420)	(56 037)
Activités de formation	35 000	13 109	20 771
Admission à la pratique et équivalences	50 774	61 725	57 044
Amendes	5 930	29 912	71 868
Congrès	100 000	136 255	116 730
Produits d'intérêts sur les placements	15 000	20 041	21 558
Agro-publicité et offres d'emploi	70 000	77 563	83 464
Services administratifs	100 400	84 713	70 192
Subventions et partenariats			
Subventions du gouvernement provincial	30 000	6 075	169 770
Autres partenariats	30 000	30 615	32 712
	<u>2 069 441</u>	<u>2 077 318</u>	<u>2 220 667</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	1 095 685	1 025 190	1 058 099
Activités de formation	36 500	22 556	107 458
Admission et équivalences	52 500	61 802	49 218
Association	29 900	25 818	24 378
Bourses	10 000	10 620	9 856
Comités (annexe)	61 550	52 213	50 982
Congrès	97 000	111 641	97 465
Déplacements et représentations	71 500	61 918	48 878
Gestion et administration	239 496	230 315	245 913
Honoraires professionnels	350 250	342 612	307 710
Publications, abonnements et documentation	17 250	14 016	10 905
Intérêts et frais bancaires	38 000	39 498	43 622
Amortissements	68 610	69 959	58 246
	<u>2 168 241</u>	<u>2 068 158</u>	<u>2 112 730</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(98 800)</u>	<u>9 160</u>	<u>107 937</u>
FONDS DE STABILISATION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ			
Produits			
Produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité		44 023	41 003
Excédent des produits par rapport aux charges	-	44 023	41 003
Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(98 800)</u>	<u>53 183</u>	<u>148 940</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des agronomes du Québec
Évolution des soldes de fonds
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Grevé d'affectations d'origine interne		
	Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	295 716	895 356	1 191 072
Excédent des produits par rapport aux charges	44 023	9 255	53 183
Solde à la fin	339 739	904 611	1 244 255

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	53 183	148 940
Éléments hors caisse		
Amortissement des actifs incorporels	47 527	42 880
Amortissement des immobilisations corporelles	22 432	15 366
Produits d'intérêts réinvestis	(4 140)	
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	69 821	(48 243)
Frais payés d'avance	(35 539)	19 647
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(2 934)	93 324
Produits de cotisations reportés	(31 036)	23 142
Apports reportés		(108 713)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	119 314	186 343
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(223 807)	(249 333)
Cession de placements	181 174	357 220
Immobilisations corporelles	(5 142)	(126 960)
Actifs incorporels	(1 748)	(60 659)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(49 523)	(79 732)
Augmentation nette de l'encaisse	69 791	106 611
Encaisse au début	2 578 046	2 471 435
Encaisse à la fin	2 647 837	2 578 046

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec
Situation financière
 au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 647 837	2 578 046
Tranche des placements échéant à moins de un an	182 804	181 174
Comptes clients et autres créances (note 5)	63 649	133 470
Frais payés d'avance	69 973	34 433
	<u>2 964 263</u>	<u>2 927 123</u>
Long terme		
Placements (note 6)	308 005	262 862
Immobilisations corporelles (note 7)	112 066	129 356
Actifs incorporels (note 8)	84 322	130 101
	<u>3 468 656</u>	<u>3 449 442</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	834 063	836 997
Produits de cotisations reportés	1 390 337	1 421 373
	<u>2 224 400</u>	<u>2 258 370</u>
SOLDES DE FONDS		
Non grevé d'affectations	904 517	895 356
Grevé d'affectations d'origine interne		
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	339 739	295 716
	<u>1 244 256</u>	<u>1 191 072</u>
	<u>3 468 656</u>	<u>3 449 442</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS, OBJECTIFS DE L'ORGANISME ET INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

L'Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme ») est constitué en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26). L'organisme a pour missions d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Avant la fin de l'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

En raison de ces événements, l'organisme a reporté la date de paiement des cotisations des membres au 5 avril 2020. Il est possible que ces événements entraînent des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou aient des répercussions importantes sur les activités futures. Il est cependant impossible de déterminer toutes les incidences financières pour le moment.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Le 1er avril 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4434, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4432 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4434. Le chapitre 4434 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des actifs incorporels.

Conformément aux dispositions transitoires, ces nouveaux chapitres, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, ont été appliqués prospectivement.

L'adoption de ces nouveaux chapitres n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds de stabilisation – assurance responsabilité a été créé dans le but de pallier les hausses de primes.

Le fonds de prévention – assurance responsabilité a été créé dans le but de prévenir les hausses de primes en cas de sinistre et de réaliser des projets d'éducation ou de recherche.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Produits de cotisations

Les produits de cotisations brutes des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Autres produits que les cotisations

Les autres produits que les cotisations, tels que les produits d'activités de formation, d'admission à la pratique et d'équivalences, d'amendes, de congrès, d'agro-publicité et d'offres d'emploi, de services administratifs et de partenariats, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-valeur. La reprise d'une moins-valeur comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels amortissables, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels amortissables, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives, mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Base de données	5 ans

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2020	2019
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	22 432	15 366
Amortissement des actifs incorporels	47 527	42 880

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2020	2019
	\$	\$
Comptes clients	18 317	42 593
Intérêts courus	2 054	1 304
Remises sur le programme d'assurance à recevoir	43 278	41 003
Subvention du gouvernement provincial à recevoir		48 570
	63 649	133 470

6 - PLACEMENTS

	2020	2019
	\$	\$
Certificat de placement garanti, 1,4 % (0,9 % au 31 mars 2019), échéant en juin 2020	182 804	181 174
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité (a)	308 005	262 862
	490 809	444 036
Tranche échéant à moins de un an	182 804	181 174
	308 005	262 862

(a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurance.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020			2019
		Amortis- sament cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût			
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	24 032	22 984	1 048	2 079
Équipement informatique	91 951	75 034	16 917	21 717
Mobilier et agencements	130 940	36 839	94 101	105 560
	246 923	134 857	112 066	129 356

Ordre des agronomes du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2020

8 - ACTIFS INCORPORELS

			2020	2019
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Base de données	469 294	389 256	80 038	125 378
Logiciels	36 346	32 062	4 284	4 723
	505 640	421 318	84 322	130 101

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	48 458	88 059
Salaires, vacances et charges sociales à payer	151 360	136 882
Taxes à la consommation à payer	190 856	202 006
Office des professions du Québec	80 823	78 190
Agronome Canada	54 780	55 900
Assurance responsabilité à payer	210 694	223 605
Loyer à payer	79 809	35 072
Subvention du gouvernement provincial à payer	17 283	17 283
	834 063	836 997

Les sommes à remettre à l'État totalisent 227 523 \$ au 31 mars 2020 (233 288 \$ au 31 mars 2019).

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et au certificat de placement garanti est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à un actif financier portant intérêt à taux fixe.

Ordre des agronomes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

10 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Le certificat de placement garanti porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

11 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 978 232 \$ pour des bâtiments et des services de gestion comptable et financière.

Le contrat pour le bâtiment échoit en novembre 2028. De plus, le contrat pour la gestion comptable et financière échoit en août 2021 et se renouvelle automatiquement pour une période de vingt-quatre mois, à moins que l'organisme ne signifie son intention de mettre fin à l'entente dans les cent vingt jours précédant l'échéance du contrat.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 156 243 \$ en 2021, à 125 035 \$ en 2022, à 102 743 \$ en 2023, à 104 766 \$ en 2024 et à 106 788 \$ en 2025.

Ordre des agronomes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<i>FRAIS DE COMITÉ</i>			
Comités de coordination des mécanismes de surveillance	48 550	36 136	49 947
Comité découlant de la pratique	11 000	9 415	1 035
Autres comités	2 000	6 662	
	61 550	52 213	50 982

Ordre des agronomes du Québec**Autres informations**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(non audité)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS		
Admission – reconnaissance des équivalences		
Charge salariale	78 986	72 878
Frais de déplacement et d'hébergement	28 527	22 450
Salles, repas et pauses	28 936	21 815
Cérémonie d'assermentation	3 846	4 133
Autres charges		166
	<u>140 295</u>	<u>121 442</u>
Inspection professionnelle		
Charge salariale	91 718	93 951
Frais de comité	5 327	4 538
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	24 215	16 958
Honoraires	75 163	69 490
	<u>196 423</u>	<u>184 937</u>
Bureau du syndic		
Charge salariale	135 736	128 936
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	3 406	4 470
Honoraires – syndic expert	2 750	3 023
Honoraires – procureur	32 710	19 628
	<u>174 602</u>	<u>156 057</u>
Conseil de discipline		
Jetons de présence	674	
Frais de comité	7 559	4 148
	<u>8 233</u>	<u>4 148</u>



Ordre des agronomes du Québec

1200, avenue Papineau, bureau 450, Montréal, QC H2K 4R5

T. 514 596-3833 | 1 800 361-3833

agronome@oaq.qc.ca | oaq.qc.ca

